



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

01 - Elections sénatoriales

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 « *portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs* », demande aux conseils municipaux de désigner leurs délégués et suppléants le 10 juillet 2020, en vue de l'élection pour le renouvellement des sénateurs (de la série 2 du tableau n°5 annexé au code électoral) prévue le 27 septembre 2020.

En tant que commune nouvelle créé depuis le renouvellement général de 2014, le conseil municipal de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE doit élire parmi ses membres 35 délégués et 9 suppléments.

L'élection a lieu sans débat. En tant que commune nouvelle de plus de 1000 habitants, la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE est soumise au mode de scrutin prévu aux articles L 289 et R 133 du code électoral. Les délégués et suppléants sont élus simultanément au scrutin secret, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Seul un conseiller municipal de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE, ayant la nationalité française, peut participer à l'élection des délégués et suppléants.

Un élu qui dispose de plusieurs mandats, dont chacun d'eux donne droit à participer à l'élection sénatoriale dans une même circonscription, ne peut pas être élu délégué ou suppléant par le conseil municipal. Ce afin d'éviter qu'une personne puisse voter deux fois. Cette disposition concerne notamment les conseillers municipaux qui ont un mandat de député, sénateur, conseiller départemental, conseiller régionale. Ces élus peuvent toutefois participer à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal.

Tous les élus sont éligibles.

Seul un conseiller municipal de la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE, ayant la nationalité française et jouissant de tous ses droits civiques et politiques, peut être élu délégué (III de L 290-2 du code électoral). Les suppléants peuvent être élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, s'ils ont la nationalité française et jouissent de tous leurs droits civiques et politiques. Les militaires en activité ne peuvent pas être élu délégué ou suppléant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Tout conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. La liste comporte simultanément les candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. La liste peut être complète (pour 35 délégués et 9 suppléants) ou incomplète. La liste est paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les candidats sont présentés par numéro d'ordre. La liste est rédigée sur papier libre et comporte obligatoirement le titre de la liste présenté ainsi que les ordres de présentation des candidats avec leur nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance.

Pour être recevable, les listes doivent être déposées auprès du maire avant l'ouverture du scrutin.

Pour le scrutin, chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir. En application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le quorum du scrutin est d'un tiers des membres du conseil municipal en exercice et présents.

Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire (ou à défaut un adjoint/conseiller dans l'ordre du tableau). Le bureau est en outre composé par les 2 membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et par les 2 membres les plus jeunes du conseil municipal à l'ouverture du scrutin. Le secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal sans prendre part aux délibérations du bureau.

Le bureau est présidé par Monsieur le Maire.

Le bureau est composé de Dimitri RENAULT et Corentin GOETHALS (les 2 plus jeunes) et Lyliane MAINCENT et Jean-Claude TOULUCH (les plus âgés).

Est secrétaire de séance Cindy COIGNARD qui assure la rédaction du procès-verbal.

Le bureau laisse un délai de trois minutes pour le dépôt des listes candidates, avant que le président ne proclame le scrutin ouvert à 18 heures 20.

A l'ouverture du scrutin le président constate que 42 conseillers municipaux sont présents, 3 ont donné pouvoir et 2 sont absents. Le président constate que le quorum est respecté.

A l'ouverture du scrutin, la liste qui a été régulièrement déposée est la suivante :

Liste des délégués et suppléants de la Commune de Vire Normandie pour l'élection des sénateurs et sénatrices du Calvados le 27 septembre 2020.

Le président propose que chaque conseiller se rende par ordre alphabétique à l'isoloir pour procéder au vote muni de son enveloppe et du bulletin de son choix. Chaque conseiller municipal dépose dans l'urne son enveloppe en indiquant son nom au président et en signant la liste d'émargement. Lorsque tous les conseiller municipaux ont été appelés à voter, le président déclare le scrutin clos. Il est ensuite procédé au dépouillement des bulletins par le bureau.

Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide, bulletin établi au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été enregistrée, bulletin avec adjonction ou radiation de noms ou avec modification de l'ordre des candidats, bulletin ne respectant pas l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 et R 138 du code électoral).



Le bureau établit :

Le nombre de conseiller présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Le nombre de votants	: 45
Le nombre de bulletins déclarés blancs	:: 0
Le nombre de bulletins déclarés nuls	: 0.
Le nombre de suffrages exprimés	: 45
Le quotient électoral pour les délégués (suffrages exprimés / 35)	: ... 1,285
Le quotient électoral pour les suppléants (suffrages exprimés / 9)	: 5
Le nombre de suffrages recueillis par la liste unique :	45

Le bureau établit pour chaque liste candidate le nombre de délégué élus qui le seront dans l'ordre de présentation des candidats. Il est attribué à chaque liste autant de délégués que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Dans un second temps le bureau établit pour chaque liste candidate le nombre de suppléants élus qui le seront dans l'ordre de présentation des candidats. Les suppléants sont pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Le président proclame les délégués élus dans l'ordre de présentation et proclame ensuite les suppléants élus. La liste unique a obtenu 35 Délégués et 9 suppléants.

Les délégués pour la commune nouvelle de VIRE NORMANDIE sont :

	Nom des délégués	Liste
35 délégués à inscrire	Gérard MARY Cindy BAUDRON Pascal MARTIN Nicole DESMOTTES Gilles MALOISEL Annie ROSSI Régis PICOT Catherine MADELAINE Guy VELANY Marie-Claire LEMARCHAND Fernand CHENEL Valérie OLLIVIER Lucien BAZIN Marie-Odile MOREL Joël DROULLON Lyliane MAINCENT Pierre-Henri GALLIER Marie-Ange CORDIER Corentin GOETHALS Marie-Noëlle BALLE Patrick GOSSMANN Françoise FOUBERT Jacques COURTEILLE Nadine LETELLIER Eric DUMONT Nathalie LE DREAU Michel LELARGE Jane PIGAULT Samuel BINET	

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



	Maryse DUVAUX Dimitri RENAULT Roselyne DUBOURGUAIS Serge COUASNON Régine RENAULT Olivier FAUDET	
--	--	--

	Nom des suppléants	liste
9 délégués suppléants à inscrire	Cindy COIGNARD Denis DATIN Maud VIGIER Jean-Claude TOULUCH Meiggie GOULHOT Philippe MALLEON Sabrina LABROUSSE Yoann LEFEBVRE Martine ROBBES	

Le président demande aux élus s'ils acceptent ou refusent leur élection. Pour les délégués et suppléants qui ne seraient pas présents au moment du scrutin, le maire notifie à ces élus leur élection dans les 24 H. Ils disposeront d'un délai d'un jour franc à compter du jour de la notification pour refuser leur élection et en aviser le maire et le préfet (ou le haut-commissaire). A l'expiration de ce délai l'élu est réputé avoir accepté sa désignation.

La « liste des délégué(e)s et suppléant(e)s de la Commune de Vire Normandie pour l'élection des sénateurs et sénatrices du Calvados le 27 septembre 2020 » obtient donc 35 délégués et 9 suppléants.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **42**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **2**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		Jane PIGAULT
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Administration Générale

Objet :

02 - Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre un fonctionnement plus souple et de prendre un certain nombre de décisions plus rapidement, le Conseil municipal peut déléguer au Maire tout ou partie de compétences fixées en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'améliorer encore le fonctionnement des services, le Maire peut conformément à l'article L2122-18 du CGCT déléguer par arrêté sa signature aux adjoints. Ces pouvoirs pourront être subdélégués par le Maire de Vire Normandie aux Maires délégués/adjoint de droit et aux adjoints de Vire Normandie.

Les Maires délégués dans la limite de leur délégation pourront subdéléguer à leurs adjoints au Maire délégué dans la limite de leur attribution prévue dans l'arrêté de délégation.

En l'absence de mention expresse interdisant les subdélégations précitées, le Maire de Vire Normandie pourra y procéder.

Le Maire peut également en vertu de l'article L2122-19 du CGCT déléguer par arrêté la signature de certains actes au directeur général des services et aux responsables des services communaux.

Par conséquent, le Conseil municipal est appelé à donner son accord pour déléguer l'ensemble des compétences suivantes à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 comme suit :

Sur les 26 alinéas prévus au L2122-22 du CGCT il est prévu de déléguer uniquement les alinéas suivants :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

Pouvoir délégué du Conseil Municipal au Maire (notamment les actes de bornages...)

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Limites : tous les tarifs des services publics seront votés annuellement par le Conseil Municipal, à l'exception des redevances d'occupation du domaine public et les loyers liés à la formalisation des baux et convention d'occupation du domaine immobilier public ou privé de la collectivité ou toute autre forme juridique (prêt à usage, contrat...) notamment pour s'assurer du turn-over dans des délais raisonnables ou de la reconduction des occupants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- Ce pouvoir de contracter des emprunts destinés au financement des investissements reste de la compétence du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
Limites au-delà du seuil HT où une délibération est nécessaire pour engager la commande publique :

- fournitures courantes et services 200 000€ HT
- travaux 500 000€ HT

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire pour la conclusion des baux, convention, contrat, prêt à usage...n'excédant pas 12 ans, que la collectivité agisse en qualité de bailleur, qu'en qualité de locataire.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire pour la gestion des contrats d'assurance de la collectivité, la gestion des risques, le règlement des sinistres et litiges s'y affèrent.

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire pour l'ensemble des régies nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire pour l'ensemble du territoire de Vire Normandie, charge à lui de subdéléguer la délivrance et la reprise de concessions au Maire délégué de Vire Normandie qui pourront subdéléguer à l'adjoint au Maire délégué le cas échéant chargé de la gestion des cimetières.

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire.

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire.

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire.

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire.

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

Ce pouvoir est conservé par le conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Ce pouvoir du conseil municipal est délégué au Maire.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Ce pouvoir est délégué dans les conditions de la délibération n°9 du Conseil Municipal de Vire Normandie du 1er avril 2019 toujours en vigueur et de la délibération du 27 septembre 2017 de l'intercommunalité de la Vire au Noireau afin de déléguer aux communes le DPU en dehors des actions conduites pour le développement économique.

Le Maire de Vire Normandie par arrêtés de délégations de compétence et de signature pourra confier l'exercice du droit de préemption de manière territorialisée à chacun des maires délégués.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

Ce pouvoir est délégué au Maire de Vire Normandie par délibération du 10 juillet 2020 pour intenter ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle ou pour la sauvegarde de ses intérêts que ce soit des procédures civiles, pénales (y compris la pouvoir de déposer plainte au nom de Vire Normandie), administratives, quel que soit le type de procédure y compris dans les procédures d'urgence (référé expertise, référé liberté, suspension...), devant toute juridiction compétente. Le Maire de Vire Normandie pourra également intenter ou défendre la commune dans tous les procédures liées à la police administrative générale ou spéciale (ex : péril ordinaire, imminent, application des mesures du RSD, code l'environnement, voirie routière...) Ce pouvoir de police pourra être subdélégué dans la limite des maires délégués pour les communes déléguées (hors pouvoir d'ester en justice ou de se défendre qui reste de la compétence d'un adjoint ou d'un conseiller municipal de Vire Normandie et de ses remplaçants en cas d'absence et d'empêchement le cas échéant pour représenter la commune en justice y compris pour le dépôt de plainte au nom de la commune qui reste une compétence sur Vire Normandie).

Le Maire de Vire Normandie pourra transiger dans le respect des textes à hauteur d'un maximum de 1 000€ et transiger toutes les fois où aucune somme en déca de ce montant est nécessaire.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Ce pouvoir est délégué au Maire de Vire Normandie dans la limite des conditions générales et particulières de la police d'assurance relative au contrat flotte automobile. Toute exclusion nécessitant l'indemnisation d'un usager lorsque notre responsabilité aura été prouvée ou toute limite de garantie ayant été atteinte nécessitant un apport en fond propre de la collectivité dans le règlement du litige fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Ce pouvoir pourra être subdélégué dans la limite d'un adjoint ou d'un conseiller municipal de Vire Normandie.

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

Ce pouvoir est délégué au Maire de Vire Normandie.

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

Ce pouvoir est délégué au Maire de Vire Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
Ce pouvoir est délégué au Maire de Vire Normandie dans la limite 500 000 €,

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

Ce pouvoir de déléguer le droit de préemption à un établissement public ayant vocation, à une société d'économie mixte, au concessionnaire d'une opération d'aménagement ou au titulaire d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises. Portant sur une ou plusieurs parties du périmètre de sauvegarde ou accordé à l'occasion de l'aliénation d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal, d'un bail commercial ou de terrains ; reste de la compétence du Conseil Municipal pour un projet défini.

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

Ce pouvoir est conservé par le conseil municipal

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

Ce pouvoir est délégué au Maire afin de prendre des décisions réactives lors de la conduite de travaux.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Ce pouvoir est délégué au Maire.

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

Ce pouvoir est conservé par le Conseil Municipal.

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Ce pouvoir est conservé par le Conseil Municipal dans le cadre de la présentation du plan de financement des projets d'investissements et la présentation des appels à projets.

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Ce pouvoir est délégué au Maire afin de permettre une instruction d'urbanisme rapide des dossiers sur lesquels une délibération sur le principe de projet de réfection d'un bâtiment public, démolition, transformation, édification aura été acté en amont ou inscrits au PPI.

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Ce pouvoir permettant à la commune propriétaire de vendre un bâtiment en présentant dans le respect de la loi l'offre de vente au locataire occupant est délégué au Maire afin de permettre l'application efficiente du schéma directeur immobilier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Ce pouvoir est délégué au Maire (projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale...)

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accuse de réception

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Administration Générale

Objet :

3 - Indemnités de fonction du maire, des maires délégué.e.s, des adjoint.e.s au maire, des adjoint.e.s aux maire délégué.e.s et des conseiller.e.s municipaux.ales investi.e.s d'une délégation

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Chères et chers Collègues,

Comme après chaque renouvellement général de ses membres, le conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son installation, fixer le montant des indemnités de fonction versées au maire, aux maires délégué.e.s, aux adjoint.e.s au maire, aux adjoint.e.s aux maires délégué.e.s et aux conseiller.e.s municipaux.ales de Vire Normandie pour couvrir les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur mandat.

Il doit pour cela observer les règles suivantes :

- Les indemnités ne sont pas exprimées en montants bruts mais en pourcentages de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ;
- L'ensemble des taux maxima des indemnités de fonction, qui dépendent de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élu.e.s, est rassemblé dans des barèmes communiqués aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Les indemnités versées au maire, aux adjoint.e.s au maire et aux conseiller.e.s municipaux.ales investi.e.s d'une délégation doivent être comprises dans une enveloppe globale dont le montant correspond au montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux membres du conseil municipal d'une commune de même strate (10 000 – 19 999) ;
- Le régime indemnitaire applicable aux maires délégué.e.s et à leur.e.s adjoint.e.s correspond à celui qui est applicable aux communes appartenant à la même strate que la commune déléguée. Il doit être compris dans une enveloppe non-fongible et déterminée pour chacune des communes déléguées, dont le montant est égal à l'addition :
 - De l'indemnité maximum susceptible d'être versée à la ou au maire délégué.e en se référant au taux maximum communiqué dans le barème pour une commune appartenant à la même strate démographique que la commune déléguée ;
 - Et des indemnités maxima susceptibles d'être versées aux élu.e.s exerçant effectivement une fonction d'adjoint.e.s à la ou au maire délégué.e, dont le taux maximum est indiqué de la même manière que pour la ou le maire délégué.e ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- Les indemnités de fonction votées par le conseil municipal et allouées aux adjoint.e.s au maire, doivent correspondre à l'exercice effectif de cette fonction et nécessitent donc d'être titulaire d'une délégation de fonction prenant la forme d'un arrêté du maire.
- Vire Normandie étant cheffe-lieu d'arrondissement, siège du bureau centralisateur du canton et attributaire, au cours de de l'un au moins des trois exercices précédents de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale (DSU), les indemnités communiquées pour le maire, les adjoint.e.s au maire et les conseiller.e.s municipaux.ales délégué.e.s peuvent en outre faire l'objet de majorations, calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maxima autorisés.

S'il est possible d'exercer simultanément deux fonctions municipales différentes, par exemple adjoint.e au maire et maire délégué.e, les indemnités ne peuvent pas se cumuler et l'élu.e doit faire le choix de celle allouée pour l'une au l'autre de ses fonctions.

Par ailleurs, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu.e local.e, précise que l'indemnité de fonction accordée au titre du mandat de maire est obligatoirement accordée au taux maximal sauf si la ou le maire invite le conseil municipal à y déroger pour la diminuer, ce que, pour garantir un niveau d'indemnisation équilibré de l'ensemble des élu.e.s investi.e.s de délégations, je vous invite d'ailleurs à faire. Je précise enfin que tous les membres du conseil municipal, qu'ils exercent ou non une fonction ou une délégation, ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Je vous proposerai d'ailleurs, courant septembre, de délibérer sur l'exercice de ce droit et de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Au terme de cet exposé, je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant, fixant le montant des indemnités des élu.e.s de la commune de Vire Normandie et ses communes déléguées, de même que le tableau qui lui est annexé, et de la rendre exécutoire avec effet rétroactif au mardi 7 juillet 2020, date de notification des arrêtés de délégation.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113-19 et L2123-17 et suivants,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu.e local.e, qui précise que l'indemnité de fonction accordée au titre du mandat de maire est obligatoirement accordée au taux maximal,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, qui constate l'élection de 13 adjoint.e.s au maire et de 8 maires délégués et la désignation de 10 adjoint.e.s aux maires délégué.e.s,

VU les arrêtés municipaux en date du mardi 7 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame Desmottes et Messieurs Chenel, Gallier, Goethals, Mary, Maloysel et Velany en qualité de maires délégué.e.s, de droit adjoint.e.s au maire de Vire Normandie,

VU les arrêtés municipaux en date du mardi 7 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames Rossi, Madelaine, Lemarchand et Morel et Messieurs Bazin et Drouillon en qualité d'adjoint.e.s au maire de Vire Normandie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



VU l'arrêté municipal en date du mardi 7 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Picot en qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie et d'adjoint au maire délégué de Vire,

VU les arrêtés municipaux en date du mardi 7 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames Cordier, Le Dréau, Letellier, et Messieurs Binet et Gossmann, en qualité de conseiller.e.s municipaux.ales,
 VU l'arrêté municipal en date du mercredi 8 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Lelarge en qualité d'adjoint à la maire déléguée de Roullours,

VU l'arrêté municipal en date du mercredi 8 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame Robbes en qualité d'adjointe au maire délégué de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande Vaumont,

VU l'arrêté municipal en date du mercredi 8 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Dimitri Renault en qualité d'adjoint au maire délégué de Vaudry,

VU les arrêtés municipaux en date du mardi 7 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames Ballé, Coignard et Maincent et Messieurs Dumont, Lefebvre et Malléon, en qualité d'adjoint.e.s au maire délégué de Vire,

CONSIDERANT que la population totale INSEE de la commune nouvelle à prendre en compte s'élève à 18 069 habitants au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales permettent le versement d'indemnités de fonctions,

CONSIDERANT que le total de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée pour l'indemnisation du maire, des adjoint.e.s et des conseiller.e.s investi.e.s d'une délégation, soit le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élu.e.s du conseil municipal d'une commune de même strate, à savoir $1 \times 65 \% \times \text{Indice Brut Terminal (IBT)} + 9 \times 27.5\% \times \text{IBT}$

CONSIDERANT par ailleurs, que le montant cumulé des indemnités des adjoint.e.s au maire et des maires délégués ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoint.e.s d'une commune appartenant à la même strate démographique que la commune nouvelle et des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires de communes appartenant aux mêmes strates démographiques que les communes déléguées,

CONSIDERANT que Vire Normandie est commune cheffe lieu d'arrondissement et siège de bureau centralisateur du canton de Vire,

CONSIDERANT que Vire Normandie a, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire de Vire Normandie invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

CONSIDERANT que Monsieur Goethals, maire délégué de Vaudry, et Monsieur Gallier, maire délégué de Truttemer-le-Grand, invitent les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de leur être accordée, comme l'autorise la loi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Monsieur Gérard Mary a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire délégué de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Monsieur Gilles Maloisel a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire délégué de Coulonces,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire déléguée et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjointe au maire, Madame Nicole Desmottes a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire déléguée de Roullours,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de leur fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Messieurs Fernand Chenel et Guy Velany ont choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction d'adjoint au maire, CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées à ses membres,

CONSIDERANT enfin que le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT, ramenée toutefois en application de l'article L2113-19 du même code à celle applicable aux communes de la même strate (10 000 – 19 999 habitants) et qu'il se prononce dans un second temps sur les majorations prévues au premier alinéa de l'article L2123-24 du CGCT sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoint.e.s au maire et des conseiller.e.s municipaux.ales investi.e.s d'une délégation comme suit :

- Monsieur Marc Andreu Sabater, maire : 48,30 % de l'indice brut terminal ;
- Monsieur Gérard Mary, adjoint au maire : 0.00 % de l'indice brut terminal ;
- Madame Nicole Desmottes, adjointe au maire : 0.00 % de l'indice brut terminal ;
- Monsieur Gilles Maloisel, adjoint au maire : : 0.00 % de l'indice brut terminal ;
- Madame Annie Rossi, adjointe au maire : 18.32% de l'indice brut terminal ;
- Monsieur Régis Picot, adjoint au maire : 21.74% de l'indice brut terminal ;
- Madame Catherine Madelaine, adjointe au maire : 19.87% de l'indice brut terminal ;
- Monsieur Guy Vélany, adjoint au maire : 20,96% de l'indice brut terminal ;
- Madame Marie-Claire Lemarchand, adjointe au maire : 16.76% de l'indice brut terminal ;
- Monsieur Fernand Chenel, adjoint au maire : 17.56% de l'indice brut terminal ;
- Madame Valérie Ollivier, adjointe au maire : 16.76% de l'indice brut terminal ;
- Monsieur Lucien Bazin, adjoint au maire : 16.76% de l'indice brut terminal ;
- Madame Marie-Odile Morel, adjointe au maire : 16.76% de l'indice brut terminal :
- Monsieur Joël Droullon, adjoint au maire : 15,17% de l'indice brut terminal ;

Madame Nadine Letellier, conseillère municipale déléguée au développement des temps d'activités périscolaires et à la gestion de l'école Jacques Prévert : 23.14% de l'indice brut terminal ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20200716-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/07/2020
Affichage : 16/07/2020
Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

- Madame Nathalie Le Dréau, conseillère municipale déléguée à la sécurité du quotidien : 8.25% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Samuel Binet, conseiller municipal délégué aux travaux et projets de la commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan : 8.25% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Patrick Gossmann, conseiller municipal délégué aux travaux de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont : 12.40% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Marie-Ange Cordier, conseillère municipale déléguée à l'action sociale et à l'animation de la commune déléguée de Vaudry : 12,40 % de l'indice brut terminal.
-
- DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction des maires délégué.e.s, étant précisé que ces derniers exercent de droit les fonctions d'adjoint.e.s au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoint.e.s comme suit :

Commune déléguée de Coulonces, strate démographique 500-999 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 2 – Nombre d'adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Gilles Maloisel	40.30%

Commune déléguée de Roullours, strate démographique 500-999 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 4 – Nombre d'adjoints délégués : 1

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire déléguée	Madame Nicole Desmottes	40.30%
1 ^{er} adjoint à la maire déléguée	Monsieur Michel Lelarge	10.7%

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan, strate démographique 100 – 499 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 2 – Nombre d'adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Guy Vélany	0.00%

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, strate démographique 1 000 – 3 499 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 5 – Nombre d'adjoints délégués : 1

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Gérard Mary	51,60%
1 ^{ère} adjointe au maire délégué	Madame Martine Robbes	12.40%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand, strate démographique 500 – 999 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 3 – Nombre d’adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l’indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Pierre-Henri Gallier	31.57%

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit, strate démographique 100 – 499 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 1 – Nombre d’adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l’indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Fernand Chenel	0.00%

Commune déléguée de Vaudry, strate démographique 1 000 – 3 499 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 5 – Nombre d’adjoints délégués : 1

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l’indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Corentin Goethals	43.00%
1 ^{er} adjoint au maire délégué	Monsieur Dimitri Renault	16.00%

Commune déléguée de Vire, strate démographique 10 000 – 19 999 habitants
Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 25 – Nombre d’adjoints délégués : 7

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l’indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Marc Andreu Sabater	0.00%
1 ^{er} adjoint au maire délégué	Monsieur Régis Picot	0.00%
Adjointe au maire délégué	Madame Marie-Noëlle Ballé	27.50%
Adjoint au maire délégué	Monsieur Philippe Malléon	27.50%
Adjointe au maire délégué	Madame Cindy Coignard	27.50%
Adjoint au maire délégué	Monsieur Eric Dumont	27.50%
Adjointe au maire délégué	Madame Lyliane Maincent	27.50%
Adjoint au maire délégué	Monsieur Yoann Lefebvre	27.50%

- DECIDE, sur la base des indemnités qu’il vient d’adopter après répartition de l’enveloppe, d’appliquer les majorations susvisées, à savoir :
 - Application du critère de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et mise en œuvre de la strate démographique immédiatement supérieure,
 - 20 % au titre de la qualité de commune cheffe lieu d’arrondissement ;
 - 15 % au titre de la qualité de siège de bureau centralisateur du canton de Vire.
- DECIDE en conséquence de fixer les indemnités du maire, de la et des maires délégué.e.s, des adjoint.e.s au maire, des adjoint.e.s à la ou au maire délégué.e et des conseiller.e.s municipaux.ales délégué.e.s selon le tableau annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- DECIDE que la présente délibération prend effet rétroactivement le 7 juillet 2020 ou, pour les élu.e.s dont l'arrêté de délégation de fonction et de signature a été publié à cette date, le 8 juillet 2020.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- DECIDE de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Adopté à la majorité

Votants : **45** (45 membres présents + 2 pouvoirs)

Vote :

Pour : **34** (dont 1 pouvoir)
 Contre : **9** (dont 1 pouvoir)
 Abstentions : **2**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
 Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

TABLEAU ANNEXE RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES

Au 1^{er} janvier 2020, indice brut terminal = indice brut 1027 (indice majoré 830) soit 3 889.40€ par mois

Fonction	Nom	Taux de l'indice brut terminal	Montant brut mensuel au 10/07/20	Coefficient Majoration	Taux après majoration
Le Maire Maire délégué de Vire	Marc Andreu Sabater	48.30%	1 878.51	191.08%	92.29%
1 ^{er} adjoint Maire délégué de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont	Gérard Mary	51.60%	2 006.93	N/A : Indemnité maire délégué	N/A : Indemnité maire délégué
2 ^e adjointe Maire déléguée de Roullours	Nicole Desmottes	40.30%	1 567.43	N/A : Indemnité maire délégué	N/A : Indemnité maire délégué
3 ^e adjoint Maire délégué de Coulonces	Gilles Maloisel	40.30%	1 567.43	N/A : Indemnité maire délégué	N/A : Indemnité maire délégué

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

4 ^e adjointe	Annie Rossi	18.32%	712.37	1.656	30.33%
5 ^e adjoint 1 ^e adjoint au maire délégué de Vire	Régis Picot	21.74%	845.41	1.6559	36.00%
6 ^e adjointe	Catherine Madelaine	19.87%	772.75	1.6560	32.90%
7 ^e adjoint	Guy Vélany	20.96%	815.22	1.6560	34.71%
8 ^e adjointe	Marie-Claire Lemarchand	16.76%	651.98	1.6563	27.76%
9 ^e adjoint	Fernand Chenel	17.56%	682.98	1.7978	31.57%
10 ^e adjointe	Valérie Ollivier	16.76%	651.98	1.6563	27.76%
11 ^e adjoint	Lucien Bazin	16.76%	651.98	1.6563	27.76%
12 ^e adjointe	Marie-Odile Morel	16.76%	651.98	1.6563	27.76%
13 ^e adjoint	Joël Droullon	15.17%	590.21	1.8207	27.62%
2 ^e Adjointe au maire délégué de Vire	Marie-Noëlle Ballé	27.50%	1069.59	N/A	N/A
3 ^e Adjoint au maire délégué de Vire	Philippe Malléon	27.50%	1069.59	N/A	N/A
4 ^e Adjointe au maire délégué de Vire	Cindy Coignard	27.50%	1069.59	N/A	N/A
5 ^e Adjoint au maire délégué de Vire	Eric Dumont	27.50%	1069.59	N/A	N/A
6 ^e Adjointe au maire délégué de Vire	Lyliane Maincent	27.50%	1069.59	N/A	N/A
7 ^e Adjoint au maire délégué de Vire	Yoann Lefebvre	27.50%	1069.59	N/A	N/A
1 ^e adjointe au maire délégué de Saint-Germain-de- Tallevende-la- Lande-Vaumont	Martine Robbes	12.40%	482.29	N/A	N/A
1 ^e adjoint au maire délégué de Vaudry	Dimitri Renault	16.00%	622.30	N/A	N/A
1 ^e adjoint à la maire déléguée de Roullours	Michel Lelarge	10.7%	416.17	N/A	N/A
Conseillère municipale déléguée	Nadine Letellier	23.14%	900.01	N/A	N/A
Conseillère municipale déléguée	Nathalie Le Dréau	8.25%	320.88	N/A	N/A
Conseiller municipal délégué	Samuel Binet	8.25%	320.88	N/A	N/A
Conseillère municipale déléguée	Marie-Ange Cordier	12.40%	482.29	N/A	N/A

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Conseiller municipal délégué	Patrick Gossmann	12.40%	482.29	N/A	N/A
Maire délégué de Truttemer-le-Grand	Pierre-Henri Gallier	31.57%	1227.88	N/A	N/A
Maire délégué de Vaudry	Corentin Goethals	43.00%	1672.44	N/A	N/A

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-20060176-20200716-03-DE DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
Accusé de réception COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Réception par le préfet : 16/07/2020
Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Administration Générale

Objet :

04 – Représentation dans les EPCI, Syndicats et autres organismes extérieurs

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La représentation de la commune par un ou plusieurs élus dans un organisme extérieur à la commune permet de défendre l'intérêt communal et/ou intercommunal dans un projet, compétence, enjeux de territoire...

Ci-après sont répertoriés la liste des organismes extérieurs pour lesquelles en fonction d'un texte de référence ou d'un statut les règles de représentation de la commune sont fixées.

Après chaque renouvellement, les organismes font connaitre les désignations que la commune doit prendre. Des organismes peuvent actualiser leur statut et solliciter la collectivité en cours de mandat pour des désignations. La présente délibération sera représentée au CM sans remettre en cause les personnes d'ors et déjà désignées (sauf nouvelle désignation expresse de représentant élus suite à démission), pour ajouter de nouveaux organismes ou actualiser les règles de désignation de titulaires et suppléants.

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer à l'unanimité sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour voter chaque désignation suivant le tableau ci-après (sauf si à la demande du quart des membres présents, soit par bulletin écrit, soit par appel nominal le scrutin public est demandé. Dès lors, il s'agira de noter les noms pour et contre des votants).

A l'unanimité des membres pour voter au scrutin ordinaire à main levée les représentations :

Syndicats et autres organismes	Rôle et fondement	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Vote
SDEC	Statut : Le Syndicat est l'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Le Syndicat exerce également, aux lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, les compétences suivantes : contribution à la transition énergétique, gaz, éclairage public, signalisation lumineuse, infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides et à hydrogène rechargeables, réseaux publics de chaleur et/ou de froid, énergies renouvelables.	Marc ANDREU SABATER Gilles MALOISEL	0	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Collectivités forestières Normandie –référent forêt-bois	Statut : L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie accompagne les élus sur toutes les questions liées à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois. C'est un réseau d'élus qui œuvre depuis 2017 en Normandie et depuis plus de 80 ans à l'échelle nationale avec plus de 6000 collectivités adhérentes.	Fernand CHENEL	0	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
CNAS	Action sociale auprès des agents	Régis PICOT	0	
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	L751-2 Code du commerce « Le maire de la commune d'implantation ou son représentant »	Marc ANDREU SABATER		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Commission de sécurité et accessibilité ERP	Arrêté Le Maire ou son représentant	Marie-Odile MOREL	Philippe MALLEON Jacques COURTEILLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Production de la Sienne	Statut 3 représentants Vire Normandie 3 représentants Souleuvre en Bocage 3 représentants Noues de Sienne	Joël DROULLON Nicole DESMOTTES Patrick GOSSMANN		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
CENTRE SOCIAL de la C.A.F. (Anne Morgan)	Statut du comité de gestion A titre délibératif : • Président : le Maire de Vire ou son représentant • Vice-président : le Président de la CAF ou son représentant,	Marc ANDREU SABATER Valerie OLLIVIER Nadine LETELLIER Cindy COIGNARD		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	<ul style="list-style-type: none"> • Membres : 3 conseillers municipaux de la Ville de Vire, 3 administrateurs de la CAF, A titre consultatif : <ul style="list-style-type: none"> - le directeur général des services de la Ville de Vire, ou son représentant, - le responsable de l'action sociale de la Ville de Vire, ou son représentant, - le directeur de la CAF, ou son représentant, - l'agent comptable de la CAF - le responsable du centre socio-culturel. 			
SIVOS Coulonces Conseil syndicat	Statut 4 titulaire Convention entente TAP SIVOS : 3 membres	Nathalie LE DREAU Nadine LETELLIER Cindy COIGNARD Gilles MALOISEL		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
SIVOS Coulonces entente TAP	Convention : 3 membres	Valérie OLLIVIER Nadine LETELLIER Cindy COIGNARD		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Comité de surveillance du centre hospitalier	Article L6143-5 du code de la santé publique	Marc ANDREU SABATER Françoise FOUBERT	0	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS- VENTS	<p>Article R315-6 du CASF La MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) ANAIS de Vire accueille au sein de ses 4 unités de vie des personnes adultes en situation de handicap qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état requiert une surveillance médicale et des soins constants</p> <p>Les Instituts Médico-Educatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.</p>	Marc ANDREU SABATER	Marie-Odile MOREL	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COMITE d'HYGIENE et de SECURITE du LYCEE MARIE CURIE	Article D421-151 du code de l'éducation : Pour les lycées d'enseignement technique et lycée professionnelle ; 1 représentant par collectivité. Comité chargé de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers.	Curie : Martine ROBBES Mermoz : Martine ROBBES	Curie : Martine ROBBES Mermoz : Martine ROBBES	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Lycée MERMOZ				
CONSEILS d'ADMINISTRATION des ETABLISSEMENTS SECONDAIRES				
Lycée Marie Curie	R421-14 du Code de l'éducation : 6° Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement.	Annie ROSSI Corentin GOETHALS	Dimitri RENAULT Yoann LEFEBVRE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Collège Maupas		Martine ROBBES Samuel BINET	Cindy COIGNARD Françoise FOUBERT	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Collège du Val de Vire		Corentin GOETHALS Cindy COIGNARD	Nathalie LE DREAU Dimitri RENAULT	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Lycée Jean Mermoz		Annie ROSSI Françoise FOUBERT	Marie-Claire LEMARCHAND Corentin GOETHALS	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Lycée Agricole	Article R811-12 du code rural : i) Un représentant de la commune ou, le cas échéant, du groupement de communes	Fernand CHENEL	Samuel BINET	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES :		Membres titulaires	Membres suppléants	
Jean Moulin	Pour rappel, le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : 1° Vote le règlement intérieur de l'école ; 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;	Marc ANDREU SABATER Cindy COIGNARD	Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Saint-Exupéry		Marc ANDREU SABATER Cindy COIGNARD	Représentant du Maire : Catherine MADELAINE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Pierre Mendès France		Marc ANDREU SABATER Cindy COIGNARD	Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Castel - Tour aux Raines		Marc ANDREU SABATER Cindy COIGNARD	Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
A. Malraux - Neuville		Marc ANDREU SABATER Cindy COIGNARD	Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020
Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

	<p>b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ; c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; d) Les activités périscolaires ; e) La restauration scolaire ; f) L'hygiène scolaire ; g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ; h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ; 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ; 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ; 6° Donne son accord : a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ; b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ; 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.</p> <p>En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur : a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ; b) L'organisation des aides spécialisées.</p> <p>Article D411-1 du code de l'éducation Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants : 1° Le directeur de l'école, président ; 2° Deux élus : a) Le maire ou son représentant ; b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal</p>			
--	---	--	--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020
Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Roullours		Nicole DESMOTTES Maud VIGIER		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0	
St Germain		Gérard MARY Valérie OLLIVIER		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0	
Vaudry		Corentin GOETHALS Dimitri RENAULT		Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0	
Truttemer-Maisoncelles		Nadine LETELLIER Guy VELANY	Pierre-Henri GALLIER	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0	
ASSOCIATIONS : conseil d'administration				titulaire	
suppléant					
M.J.C. CENTRES LOISIRS	– de	Statut 3 élus titulaires, le Maire (ou son représentant) et 2 conseiller municipaux	Marc ANDREU SABATER Valérie OLLIVIER Nadine LETELLIER	1 représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
UNION SPORTIVE MUNICIPALE VIROISE		Statut : M. le Maire ou son représentant + 2 conseillers municipaux	Marc ANDREU SABATER Yoann LEFEBVRE	Philippe MALLEON	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
VIREVOLTES		Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Marc ANDREU SABATER	1 Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/TOTNES		Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Marc ANDREU SABATER	1 Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/BAUNATAL		Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Marc ANDREU SABATER	1 Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/SANTA-FE		Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Marc ANDREU SABATER	1 Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/SACELE	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Marc ANDREU SABATER	1 Représentant du Maire : Marie-Noëlle BALLE	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Associations les Belougas	Statut le Maire de droit ou son représentant	Marc ANDREU SABATER	Son représentant : Philippe MALLEON	Pour : 44 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces désignations.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **44**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **2**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

01/MAJ016/2020/2020-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Administration Générale

Objet :

05 - Désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie autonome de l'eau et de la régie autonome de l'assainissement (EPIC).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 11 janvier 2016 et du 1^{er} février 2016, portant création des EPIC de l'eau et de l'assainissement,

Vu les statuts de la régie autonome de l'eau et de la régie de l'assainissement Vire Normandie du 1^{er} janvier 2016,

Le Conseil Municipal est appelé à désigner des membres aux différents organismes ci-après.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte (plus de la moitié des suffrages exprimés), il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Par délibération du 11 janvier 2016, le conseil municipal de Vire Normandie a créé une régie autonome de l'eau et une régie autonome de l'assainissement.

Par délibération du 18 janvier 2016, la commune de Vire Normandie a procédé à l'installation de 23 membres pour les conseils d'administration des deux EPICS.

Par délibération du 1^{er} février 2016, le conseil municipal de Vire Normandie a apporté une modification à la précédente délibération en précisant que :

- M. le Maire a un pouvoir de contrôle et de surveillance sur les deux régies ;
- La gestion des compétences eau et assainissement collectif est laissée sous forme de deux régies autonomes à personnalité morale distinctes, une pour l'eau et une pour l'assainissement.

Chacune des régies est composée de son propre Conseil d'Administration ;

- Les deux Conseils d'Administration sont composés des mêmes membres ;
- La régie de l'eau est dénommée : Service Eau Vire Normandie ;
- La régie de l'assainissement est dénommée : Service Assainissement Vire Normandie ;
- Le personnel est transféré de droit respectivement au Service de l'Eau Vire Normandie et au Service Assainissement Vire Normandie ;

Les régies sont administrées par un Conseil d'Administration commun composé de 23 membres qui sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Conformément à l'article R2221-6 du CGCT, Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration, élu en son sein, son Président et un Vice-Président. Le Président du Conseil d'Administration nomme le directeur. Le fonctionnement des régies administrées sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) est assuré par le directeur, sous l'autorité et le contrôle du Président.

Un ensemble de 23 candidatures ayant été proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée.

Il est demandé au Conseil Municipal de DÉSIGNER, les membres du CA de la régie autonome de l'eau dénommée « service eau Vire Normandie » et de la régie autonome de l'assainissement dénommée « service assainissement Vire Normandie » proposés dans le tableau ci-après annexé.

EPIC de l'eau 23 membres	EPIC de l'assainissement 23 membres
Alain LE GRAET	Alain LE GRAET
Serge HAMEL	Serge HAMEL
Bernard BALLE	Bernard BALLE
Joël DROULLON	Joël DROULLON
Marc ANDREU SABATER	Marc ANDREU SABATER
Gérard MARY	Gérard MARY
Nicole DESMOTTES	Nicole DESMOTTES
Gilles MALOISEL	Gilles MALOISEL
Pierre-Henri GALLIER	Pierre-Henri GALLIER
Corentin GOETHALS	Corentin GOETHALS
Guy VELANY	Guy VELANY
Fernand CHENEL	Fernand CHENEL
Lyliane MAINCENT	Lyliane MAINCENT
Nadine LETELLIER	Nadine LETELLIER
Patrick GOSSMANN	Patrick GOSSMANN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0142406076 20200722 1518

Accusé de réception - Préfecture

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Michel LELARGE Marie-Claire LEMARCHAND Philippe MALLEON Régis PICOT Lucien BAZIN Marie-Ange CORDIER Samuel BINET Sandra BEDEL	Michel LELARGE Marie-Claire LEMARCHAND Philippe MALLEON Régis PICOT Lucien BAZIN Marie-Ange CORDIER Samuel BINET Sandra BEDEL
--	--

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité de :

- Donner son accord sur ces désignations

Votants : **46** (44 membres présents + 2 pouvoirs)

Vote :

Pour : 44
 Contre : 2
 Abstentions : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
 Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 18h00

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire qui comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Par délibération en date du 3 juillet 2020 le conseil municipal a fixé le nombre de représentant.e.s à huit. Les représentant.e.s du conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller.e municipal.e ou groupe de conseiller.e.s municipaux.ales peut présenter une liste de candidat.e.s même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidat.e.s figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidat.e.s d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il est proposé au conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-6,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33,
Vu la délibération n° 2020/07 du conseil municipal du 3 juillet 2020,
Vu les résultats du scrutin secret auquel il a été procédé,

Liste présentée par Majorité municipale

1 Marc Andreu Sabater
2 Catherine Madelaine
3 Françoise Foubert
4 Gérard Mary
5 Nicole Desmottes
6 Marie-Ange Cordier
7 Marie-Noëlle Ballé
8 Fernand Chenel

Liste présentée par Groupes minoritaires

1 Cindy Baudron
2 Maryse Duvaux
3 Régine Renault
4 Sabrina Labrousse
5 Jane Pigault
6 Denis Datin
7 Serge Couasnon
8 Pascal Martin

Nombre de sièges à pourvoir :	46	
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne :	46	
Nombre de bulletins blancs :	0	
Nombre de bulletins nuls :	0	
Nombre de suffrages exprimés :	46	
Nombre de voix obtenues par la liste présentée par la majorité municipale :	35	Sièges obtenus après répartition au plus fort reste : 6
Nombre de voix obtenues par la liste présentée par les groupes minoritaires :	11	Sièges obtenus après répartition au plus fort reste : 2

DELIBERE

Sont désigné.e.s en tant que représentant.e.s titulaires pour représenter la commune de Vire Normandie, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

	Prénom	Nom	Liste
1	Marc	Andreu Sabater	Majorité municipale
2	Catherine	Madelaine	Majorité municipale
3	Françoise	Foubert	Majorité municipale
4	Gérard	Mary	Majorité municipale
5	Nicole	Desmottes	Majorité municipale
6	Marie-Ange	Cordier	Majorité municipale
7	Cindy	Baudron	Groupes minoritaires
8	Maryse	Duvaux	Groupes minoritaires

Arrêté en séance le 10 juillet 2020 et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Vire Normandie, maire déléguée de Vire
Président de l'Intercom de la Vire au Noireau

Marc Andreu Sabater

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc Andreu Sabater, maire, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, rue du vieux collège à Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc Andreu Sabater

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **44**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **2**

Nombre de membres absents : **1**

Mme Cindy Coignard a été nommée secrétaire de séance

Nom des Conseillers	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
M. Marc Andreu Sabater	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Gérard Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Nicole Desmottes	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Gilles Maloysel	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Annie Rossi	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Régis Picot	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Catherine Madelaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Guy Vélany	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Marie-Claire Lemarchand	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Fernand Chenel	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Valérie Ollivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Lucien Bazin	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Marie-Odile Morel	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Joël Droullon	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Lyliane Maincent	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Marie-Ange Cordier	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Pierre-Henri Gallier	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Marie-Noëlle Ballé	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Patrick Gossmann	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Françoise Foubert	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Martine Robbes	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Nadine Letellier	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Jacques Courteille	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Eric Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Philippe Malleon		<input checked="" type="checkbox"/>		Monsieur le Maire

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – Séance du 10/07/2020 – Délibération 2020/07/10/06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200710-2020-07-10-06-DE

3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2020

Affichage : 24/07/2020

Nom des Conseillers	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
M. Michel Lelarge	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Samuel Binet	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Nathalie Le Dréau	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Sandra Bedel	<input checked="" type="checkbox"/>			
M.Yoann Lefebvre	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Maud Vigier			<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Meiggie Goulhot	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Cindy Coignard	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Aurélie Massé	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Dimitri Renault	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Corentin Goethals	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Jean-Claude Toulluch	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Maryse Duvaux	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Serge Couasnon	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Pascal Martin	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Roselyne Dubourguais	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Régine Renault	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Jane Pigault	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Sabrina Labrousse	<input checked="" type="checkbox"/>			
M. Olivier Faudet		<input checked="" type="checkbox"/>		M. Pascal Martin
M. Denis Datin	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mme Cindy Baudron	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 20 heures 30**

Administration Générale

Objet :

**07 - Désignation des membres de
l'ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE :
Société Anonyme Immobilière d'Economie
Mixte Viroise (SEMIVIR)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Désignation du (ou des) représentant(s) permanent(s) au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance), ou du membre de l'assemblée spéciale, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte Viroise et qu'à ce titre, elle dispose de 6 sur les 10 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Pour rappel les statuts de la SEMIVIR prévoit les missions suivantes :

- De procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine et de renouvellement urbain, de restauration immobilière et de traitement de l'habitat ancien, d'actions sur les quartiers dégradés et l'animation des politiques locales tant le domaine économique que dans celui de l'habitat.
- De procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location ;
- De procéder à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation pour le trois quart au moins de leur superficie totale ainsi que la construction ou l'aménagement des équipements d'accompagnement ; La location ou la vente de ces immeubles, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits.
- De procéder à l'étude et à la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles d'équipements publics ou privés complémentaires des activités visées au 1), 2) et 3) ci-dessus. L'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des ouvrages et équipements réalisés.

La prise de participation dans des sociétés dont l'objet social serait la réhabilitation et la rénovation du patrimoine sur le territoire de Vire Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de nos représentants au conseil d'administration de la SEMIVIR.

Notre collectivité pourra solliciter la présidence de la société, par le biais d'un de ses représentants, habilité à cet effet. Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu, le code de commerce ;

Unanimité des membres présents pour voter au scrutin ordinaire à main levée les représentations.

1° - désigne : 6 membres du conseil municipal

(Conformément au nombre de postes d'administrateurs attribués à la collectivité)

Marc ANDREU SABATER, Annie ROSSI, Gérard MARY, Pierre-Henri GALLIER, Philippe MALLEON et Lucien BAZIN pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SEMIVIR.

2° - désigne :

Marc ANDREU SABATER pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SEMIVIR.

3° - autorise :

Marc ANDREU SABATER à porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la SEMIVIR et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la société.

4° - autorise :

Ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Serge COUASNON propose sa candidature mais n'ayant pas une liste complète celle-ci est rejetée.

Adopté à la majorité :

Votants : 46 dont 3 pouvoirs

Liste Marc ANDREU SABATER : 37 pour dont 3 pouvoirs

Serge COUASNON : 9 pour

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**Constitution et composition des commissions
municipales facultatives et obligatoires
8-1. Commissions thématiques municipales**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal (art L2121-22 du CGCT).

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis (CAA Nantes, 12 mars 2004, n° 03NT01466) et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Ces commissions sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit, **dans les huit jours qui suivent leur nomination** ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Ces commissions d'instruction sont composées exclusivement de conseillers municipaux étant précisé que « Rien ne s'oppose (...) à ce que les commissions municipales entendent, si nécessaire, des personnes extérieures au conseil municipal dans le cadre de leurs travaux préparatoires. » (JO AN du 31/07/1989-réponse n° 12683). Dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition de ces commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Lors de cette première réunion, le règlement intérieur du fonctionnement de la commission est adopté (parfois renvoie au règlement du CM).

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérant, ou temporaires, c'est-à-dire limitées à une catégorie d'affaires ponctuelles. Elles sont, en tout état de cause, facultatives, et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-08-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Au regard du calendrier contraint lié à la crise du Covid-19 et au report du second tour des élections au 28 juin 2020 et de l'installation du conseil municipal de Vire Normandie le 3 juillet, l'installation des commissions le 10 juillet aurait pour conséquence qu'elle soit convoquée avant le 18 juillet en période d'été et de congés. Par conséquent, elles seront proposées à l'installation au CM de septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour reporter en septembre.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **43**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			



MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**08 - Constitution et composition des
commissions municipales facultatives et
obligatoires**

8-2. Commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commission d'appel d'offres (CAO) a pour mission de choisir le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens (article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). L'article L.1414-4 du CGCT ajoute que « tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. ».

La composition de la CAO est calquée sur celle de la commission de délégation de services publics. Ainsi l'article L.1411-5 du CGCT dispose que lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la commission est composée « par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. ».

En plus des membres à voix délibérative, le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le comptable du coordonnateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal (Article L1414-3 III du CGCT).

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte (plus de la moitié des suffrages exprimés), il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Toutefois, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, dans ce cas le vote a lieu au **scrutin ordinaire**.

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-08-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour voter les désignations.

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est demandé si une autre liste souhaite se présenter.

Une seule liste se présente.

Le vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste est organisé (au bulletin secret/ou à main levée)

Il est demandé au Conseil Municipal de Vire Normandie de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, par un vote au scrutin ordinaire afin d'élire la liste ci-après :

Appel à candidature des listes :

Titulaires	Suppléant(es)
Président : Marc ANDREU SABATER	Présidente suppléante : Annie ROSSI
Nicole DESMOTTES Joël DROULLON Gérard MARY Gilles MALOISEL Cindy BAUDRON	Pierre-Henri GALLIER Guy VELANY Michel LELARGE Corentin GOETHALS Jane PIGAULT

Après avis favorable, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'élire Marc ANDREU SABATER, Président de la commission d'appel d'offres et Annie ROSSI, Présidente suppléante ;
- D'élire Nicole DESMOTTES, Joël DROULLON, Gérard MARY, Gilles MALOISEL et Cindy BAUDRON en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;
- D'élire Pierre-Henri GALLIER, Guy VELANY, Michel LELARGE, Corentin GOETHALS et Jane PIGAULT en tant que membres suppléants.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **43**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			



MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

08 - Constitution et composition des commissions municipales facultatives et obligatoires - 08-3 Commission de Délégation des Services Publics

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est composée comme suit :

L'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public le Maire de Vire Normandie ou son représentant, Président de la Commission de délégation de service public et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste L'objectif de la représentation proportionnelle est d'attribuer à chaque liste un nombre de sièges, proportionnel à sa force numérique. Il faut d'abord déterminer le quotient électoral en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de fois ce quotient électoral.

Pour attribuer les sièges restants, il faut appliquer la « méthode du plus fort reste » consistant à soustraire du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, à comparer ensuite les voix restantes. Les sièges non pourvus seront alors attribués à chaque liste selon l'ordre décroissant des suffrages inemployés après la première répartition.

Il est procédé également, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également à la commission avec voix consultative. Le comptable du coordonnateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. (Article L1414-3 III du CGCT).

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-08-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



En plus des membres à voix délibérative, le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CDSP.

La CDSP peut également être assistée par des agents des membres d'un groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

La commission a pour mission notamment de :

- ▶ examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-5 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L1411-5-I du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- ▶ dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ▶ ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- ▶ établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- ▶ émettre un avis sur les offres analysées ;
- ▶ émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- ▶ Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique.
- ▶ Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat (article L1411-5 du CGCT).

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte (plus de la moitié des suffrages exprimés), il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Toutefois, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, dans ce cas le vote a lieu au scrutin ordinaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour voter les désignations

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.



Il est demandé si une autre liste souhaite se présenter.

Une seule liste se présente.

Le vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste est organisé (au bulletin secret/ou à main levée)

Il est demandé au Conseil Municipal de DÉSIGNER, les conseillers municipaux composant la Commission de Délégation de Service Public suivant la liste ci-après :

Titulaires	Suppléant(e)s
Président : Marc ANDREU SABATER	Présidente suppléante : Annie ROSSI
Pierre-Henri GALLIER Lucien BAZIN Michel LELARGE Gilles MALOISEL Annie ROSSI	Joël DROULLON Corentin GOETHALS Gérard MARY Nicole DESMOTTES Jane PIGAULT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'élire Marc ANDREU SABATER, Président de la commission de délégation de service public et Annie ROSSI, Présidente suppléante
- D'élire Pierre-Henri GALLIER, Lucien BAZIN, Michel LELARGE, Gilles MALOISEL et Annie ROSSI en tant que membres titulaires de la commission de délégation de service public;
- D'élire Joël DROULLON, Corentin GOETHALS, Gérard MARY, Nicole DESMOTTES et Jane PIGAULT en tant que membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **43**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			



MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**08 - Constitution et composition des commissions municipales facultatives et obligatoires
08-4 Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, la loi du 12 mai 2009 a posé l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (article L2143-3 du CGCT). Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Le rapport présenté en Conseil Municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

L'article 21 de la loi n°2015-1776 modifie l'article L.2143 du CGCT pour donner compétence à cette commission pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

A l'appui de cette mission, la commission est destinataire des Ad'AP relatifs aux établissements recevant du public (ERP) ainsi qu'aux services de transports (SD'AP) déposés sur son territoire d'intervention, des documents de suivi de ces Ad'AP, de l'attestation d'achèvement des travaux concernant les ERP et des bilans des travaux dans le cas des SD'AP (transports) pour les communes sur lesquelles sont implantés des ERP du transport ferroviaire.

La commission joue un rôle consultatif, elle ne dispose pas de pouvoir de décision ni de contrôle.

Toutefois, le recours à ses connaissances et à son expertise peut être sollicité en tant que de besoin lors de l'élaboration de Schémas directeurs d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) et de plans de mise en accessibilité.

Des évolutions ont été introduites par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014. Le législateur a souhaité institutionnaliser le caractère universel de l'accessibilité à travers d'une part, l'élargissement de la composition des commissions et d'autre part, le renforcement de son rôle d'observatoire. Ainsi la référence aux seules personnes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-08-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



handicapées est supprimée dans la dénomination des commissions et la liste des acteurs impliqués a été précisée ou élargie à travers :

- l'énumération dans la composante « associations » des différents handicaps pour en renforcer la visibilité ;
- l'ajout des personnes âgées pour la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- l'ajout des autres usagers de la ville, notamment en lien avec les modes de déplacement doux ;
- l'ajout des acteurs économiques, notamment les commerces pour le traitement de l'interface voirie / ERP.

Les commissions peuvent devenir le lieu de concertation privilégié pour l'ensemble des problématiques de continuité de déplacements impliquant les modes doux (marche, vélo, ...) et des enjeux d'accessibilité et de proximité pour tous.

Le Maire préside cette commission et arrête la liste de ses membres composée notamment d'élus du conseil municipal, de représentants d'associations d'usagers ; associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ; représentants de l'État en tant que de besoin, associations ou organismes représentant les personnes âgées ; représentants des acteurs économiques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un a vote au scrutin ordinaire à main levée pour les désignations.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des membres élus de cette commission proposée par le Maire ainsi que des modalités de consultation des organismes extérieurs.

Le Maire procédera par voie d'arrêté à la composition de cette commission.

Il est demandé au conseil Municipal d'approuver la composition ci-après proposée par le Maire pour le collègue de 8 élus et actés qu'une publication de 3 semaines sera faite pour composer les 16 membres du collège des usagers en s'appuyant sur le réseau associatif et le CCAS.

Titulaires	Suppléant.e.s
Président : Marc Andreu Sabater	Présidente (sup) : Marie Odile Morel
1. Marie Odile Morel	1. Catherine Madelaine
2. Françoise Foubert	2. Marie Ange Cordier
3. Nathalie Le Dréau	3. Gilles Maloysel
4. Aurélie Massé	4. Valérie Ollivier
5. Marie Noelle Ballé	5. Régis Picot
6. Philippe Malleon	6. Nadine Letellier
7. Martine Robbes	7. Jacques Courteille
8. Régine Renault	8. Denis Datin

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **43**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire



LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**08 - Constitution et composition des
commissions municipales facultatives et
obligatoires**

**08-5 Commission consultative des services
publics locaux**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commission consultative des services publics locaux a été instituée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Elle a pour fonction de faire participer les usagers aux services publics locaux pour l'ensemble des services publics que les collectivités confient à des tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants depuis la loi du 27 février 2002.

Cette commission présidée par le Maire ou son représentant, comprend les membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommées par l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#), établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article [L. 2224-5](#) ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article [L. 2234-1](#) du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-08-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) ;
- 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Pour rappel, les DSP en cours d'exécution à Vire Normandie le sont pour l'exploitation du centre aquatique sur la commune déléguée de Vire, de la chaufferie bois sur la commune déléguée de Vire, de l'exploitation des marchés d'approvisionnement sur la commune déléguée de Vire, des transports sur Vire Normandie.

Dans ce cadre, il est proposé que la commission consultative des services publics locaux de la commune Vire Normandie soit composée de 12 membres dont 8 membres titulaires élus (5 suppléants) du Conseil Municipal et 4 membres représentants des organismes extérieurs.

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret* » :

- 1° *Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame*
- 2° *Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour voter les désignations suivantes.

Un ensemble de 12 membres et 5 suppléants ayant été proposé, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote au scrutin ordinaire.



Le Conseil Municipal décide de DÉSIGNER, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, en tant que membres de la commission consultative des services publics locaux les représentants suivants :

Titulaires	Suppléant.e.s
1. Pierre Henri Gallier 2. Lucien Bazin 3. Michel Lelarge 4. Annie Rossi 5. Gilles Maloisel 6. Gérard Mary 7. Nicole Desmottes 8. Corentin Goethals 9. Patrick Gossmann 10. Joël Droullon 11. Jane Pigault 12. Denis Datin	1. Samuel Binet 2. Marie-Claire Lemarchand 3. Maud Vigier 4. Yoann Lefebvre 5. Régis Picot
Organismes extérieurs	
1. Inolya 2. UFC Que Choisir 3. Vire Avenir 4. Association locataires SEMIVIR	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur ces désignations.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **44**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire



LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**08 - Constitution et composition des commissions
municipales facultatives et obligatoires**

**08-6- Conseils de sécurité et de prévention de la
délinquance**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La politique de sécurité et de prévention de la délinquance, dont le Maire est le pivot sur le territoire communal, est coordonnée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) Le C.L.S.P.D. constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, définit et met en œuvre des objectifs communs pour la préservation de la tranquillité publique et la prévention de la délinquance. Le C.L.S.P.D. se réunit en formation plénière au moins une fois par an.

Conformément à l'article D132-8 du Code de la Sécurité Intérieure l'instance est présidée par le Maire ou son représentant et comprend de droit:

- le Préfet de Département et le Procureur de la République ou leurs représentants,
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet de département,
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent,

Le Maire fixe, par arrêté, la composition précise du C.L.S.P.D. Peuvent être associées à ses travaux des personnes qualifiées. Il vous est proposé qu'au titre de cette possibilité figurent des représentants du Conseil Municipal désignés par lui.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-08-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour voter les désignations.

Le Conseil Municipal décide de DÉSIGNER, les conseillers municipaux suivants au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance :

Président de droit : le Maire

Membres titulaires élus :

Titulaires
1. Catherine Madelaine
2. Nathalie Le Dréau
3. Régis Picot
4. Philippe Malléon
5. Marie Noelle Ballé
6. Lyliane Maincent
7. Marie Ange Cordier
8. Marie Claire Lemarchand
9. Marie Odile Morel
10. Martine Robbes
11. Denis Datin
12. Maryse Duvaux

Les membres extérieurs au conseil municipal seront fixés par arrêtés du Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur ces désignations.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

08 - Constitution et composition des commissions municipales facultatives et obligatoires

08-7. Commission Communale des Impôts Directs Locaux (CCID)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs locaux (CCID) doit être constituée.

En matière de fiscalité directe locale, la CCID :

dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;

participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;

participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du livre des procédures fiscales).

La direction générale des finances publiques nous invite au plus tard pour le 3 septembre 2020 (courrier du 2 juin 2020) à proposer une liste de candidats proposés par le conseil municipal pour constituer cette nouvelle CCID.

Pour les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué qui préside et de 8 membres (autant de commissaires titulaires, que de suppléants).

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200721-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Conditions requises pour être commissaires en vertu de l'article 1650 du Code Général des impôts : « *Les commissaires être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.* »

La présence d'agents de la commune est autorisée. Le nombre d'agents autorisés à cette commission varie selon la population de la commune. Pour la commune de VIRE NORMANDIE, 3 agents peuvent assister à la commission.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret* » :

1° *Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*

2° *Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.*

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour désigner les membres de la CCID.

Titulaires	Suppléant.e.s
Président : Marc Andreu Sabater	
Présidente suppléante : Annie ROSSI	
1. Annie Rossi 2. Gérard Mary 3. Marc Andreu Sabater 4. Nicole Desmottes 5. Corentin Goethals 6. Joël Droullon 7. Guy Vélany 8. Gilles Maloisel	1. Dimitri Renault 2. Michel Lelarge 3. Samuel Binet 4. Pierre Henri Gallier 5. Nathalie Le Dréau 6. Fernand Chénel 7. Martine Robbes 8. Lyliane Maincent

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord sur ces désignations.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **44**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **2**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **2**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLE Marie-Noelle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Administration Générale

Objet :

08 - Constitution et composition des commissions municipales facultatives et obligatoires

08-8 - SIVOM – Modification des statuts et désignation des représentants

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Actuellement selon l'article 6 des statuts du SIVOM DE ST SEVER, et selon les compétences auxquelles les communes historiques ont adhéré, les membres du SIVOM de ST SEVER sont représentés de la manière suivante :

Communes Adhérentes	Nombre de délégués titulaires par compétences		
	Pour la compétence EAU	Pour la compétence Assainissement collectif	Pour la compétence SPANC
Beaumesnil	2	2	2
Campagnolles	2	2	2
Landelles et Coupigny	2	2	2
Le Mesnil Robert	2	2	2
Noues de Sienne	20	16	20
Pont Bellanger	2	2	2
St Aubin des Bois	2	0	2
Ste Marie Outre l'Eau	2	2	2
Vire-Normandie	5	0	0
TOTAL	39	28	34

Afin de corriger le fait que la commune de NOUES DE SIENNE se retrouve avec plus de la moitié des sièges, il est proposé à l'Assemblée de modifier les statuts du SIVOM en tenant compte du nombre de branchements d'adduction d'eau potable (ou points de consommation du service de l'EAU actifs et inactifs) par communes membres.

Etant ici préciser que toutes les communes qui adhèrent au SIVOM adhèrent à la compétence Eau potable et que quel que soit le point de consommation d'EAU ce dernier est soit à l'assainissement collectif soit au SPANC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-08-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le tableau récapitulatif du nombre des points de consommation d'eau potable situé sur le territoire du SIVOM au 31/12/2019 par communes adhérentes est le suivant :

COMMUNES MEMBRES	Nombre de branchement d'AEP au 31/12/2019
Beaumesnil	110
Campagnolles	255
Landelles et Coupigny-Annebecq	576
Le Mesnil Robert	95
Noues de Sienne	2685
Pont Bellanger	56
St Aubin des Bois	184
Ste Marie Outre l'Eau	81
Vire – Normandie	1343
total	5385

Il est également proposé de n'avoir plus qu'un délégué titulaire au minimum au lieu de deux et de remplacer ce dernier par un suppléant avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

Après délibération, à l'**unanimité des présents**, les conseillers syndicaux souhaitent modifier les statuts du SIVOM de ST SEVER et **remplacer l'article 6 des statuts suivant**

« Article 6 : - les communes de Beaumesnil, Campagnolles, Landelles et Coupigny, Le Mesnil Robert, Pont Bellanger,sont représentées par deux délégués titulaires
 Les communes historiques de champ du Boul, Courson,....(commune nouvelle de Noues de Sienne) sont représentées par 2 délégués titulaires,
 La commune historique de Coulonces...par 2 délégués titulaires
 La commune historique de Saint Germain de Tallevende (Commune nouvelle de VIRE Normandie) ...par 3 délégués titulaires »

Par Les Communes membres du SIVOM de ST SEVER sont représentées au sein du Comité syndical selon les règles suivantes :

Pour les membres adhérents :

Un délégué titulaire et un suppléant

Auxquels s'ajoutent

Un délégué titulaire et 1 suppléant par tranche supplémentaire de 350 branchements d'adduction d'eau potable (AEP)

Ils précisent :

- Que le nombre de branchements servant de base au calcul du nombre de délégués supplémentaires correspond au nombre de branchements AEP situés sur le territoire du membre où le SIVOM DE ST SEVER exerce ses compétences. Ainsi pour la commune de VIRE NORMANDIE il s'agit du nombre de branchements AEP situés uniquement sur les communes de VIRE NORMANDIE, de COULONCES et de ST GERMAIN DE TALLEVENDE.

Accusé certifié exécutoire

014-200060176-20200722-08-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



• Qu'un conseiller titulaire empêché d'assister à une séance est représenté par le conseiller suppléant correspondant. En cas d'absence de son suppléant, le conseiller titulaire peut donner, à un autre conseiller titulaire, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Pour information au vue de ce qui précède, les communes actuellement membres du SIVOM de ST SEVER seront représentées de la manière suivante une fois les statuts ainsi modifiés :

COMMUNES MEMBRES	Nombre de sièges	
	titulaires	Suppléants
Beaumesnil	1	1
Campagnolles	1	1
Landelles et Coupigny-Annebecq	2	2
Le Mesnil Robert	1	1
Noues de Sienne	8	8
Pont Bellanger	1	1
St Aubin des Bois	1	1
Ste Marie Outre l'Eau	1	1
Vire Normandie	4	4
total	20	20

Ils chargent Monsieur le Président de notifier aux Communes membres la présente délibération qui devra être approuvée dans le délai maximal de trois mois.

Conformément aux statuts actuels, la collectivité doit désigner 5 titulaires et 0 suppléant :

- Joël DROULLON, Nicole DESMOTTES, Gilles MALOISEL, Gérard MARY et Patrick GOSSMANN.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-08-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **44**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé réception par le Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-08-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-08-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**09 – Modification des statuts – changement du
siège administratif de l'Intercom**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°4 du 26 septembre 2019 le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a autorisé la signature du bail à location des locaux destinés à accueillir le siège administratif des services de l'EPCI.

Par courrier en date du 27 janvier 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau a procédé à la notification de ladite délibération auprès de ses communs membres.

Faisant suite à cette notification, et en vertu des dispositions de l'article L5211-20, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir acter le transfert du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'adresse suivante :

Intercom de la Vire au Noireau
20 rue d'Aignaux
Vire
14500 VIRE NORMANDIE

et par conséquent approuver la modification des statuts de l'EPCI à intervenir par arrêté préfectoral.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de l'EPCI

Votants : 46 dont 2 pouvoirs

Voix pour : 46 dont 2 pouvoirs

Vote contre : 0

Absentions : 0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Administration Générale

Objet :

**10 - Contrat Départemental de Territoire de la
Communauté de Communes de l'Intercom de la
Vire au Noireau – Avenant n° 3**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus de 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 du contrat de territoire 2017 -2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à la majorité

Votants : 46 (44 membres présents + 2 pouvoirs)

Vote :

Pour : 40 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstentions : 6 (dont 1 pouvoir)

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

#signature#

Marc ANDREU SABATER

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			



COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Finances, Marchés publics

Objet :

**11 - Abattement exceptionnel Taxe Locale sur la
Publicité Extérieure (TLPE)– Covid 19**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur les modalités d'instauration et d'application par le conseil municipal de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

La TLPE s'applique sans exception à tous les supports publicitaires fixes, exploités, et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, situés sur l'ensemble du territoire de la commune. On distingue trois catégories de supports : les dispositifs publicitaires, les pré enseignes et les enseignes.

En effet, et pour rappel, les tarifs de droit commun sont les tarifs maximaux figurant au B de l'article L.2333-9 du CGCT. Ces tarifs varient selon la nature du support et la taille de la collectivité.

La commune reste libre de fixer tout ou partie des tarifs à des niveaux inférieurs aux tarifs maximaux.

Les articles L 2333-6 à 16 du code général des collectivités territoriales précisent que la commune doit délibérer, avant le 1^{er} juillet de chaque année, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante sur les tarifs applicables ainsi que sur les majorations, minorations, exonérations ou réfections de 50 % qu'elle entendrait appliquer aux supports précités.

Néanmoins, au regard de la crise sanitaire et économique que nous traversons, liée au Covid 19, les acteurs économiques sont fortement impactés. Ainsi, la ville de Vire Normandie souhaite les aider à surmonter cette épreuve, avec les dispositifs en sa possession. Il est proposé de réviser les modalités d'application de la taxe 2020 (avant le 1^{er} septembre 2020) et de prévoir un abattement exceptionnel, afin de soutenir nos entreprises, et préserver l'économie locale, au regard de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

VU l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de Modernisation de l'Economie,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16 et R.2333-10 à R.2333-17,

VU le Décret n°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2010 fixant les modalités d'instauration de la TLPE sur le territoire communal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2019 fixant les tarifs 2020.

VU la délibération rectificative du Conseil Municipal en date du 10 février 2020 relative à la TLPE, tarifs 2020.

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

VU l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Considérant, qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles, relevant d'un cas de force majeure, justifiant ainsi les aménagements proposés.

Considérant que ces aménagements sont pris en application d'un délai exceptionnel pour la prise de la décision par délibération, conformément à l'article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 qui énonce que « *par dérogation aux articles L. 2333-8 et L. 2333-10 du code général des collectivités territoriales ainsi qu'au paragraphe A de l'article L. 2333-9 du même code, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et la métropole de Lyon ayant choisi d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure avant le 1er juillet 2019 peuvent, par une délibération prise avant le 1er septembre 2020, adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de cette taxe due par chaque redevable au titre de l'année 2020. Le taux de cet abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune, d'un même établissement public de coopération intercommunale ou de la métropole de Lyon.* »

Vu la décision de la cellule communale de crise.

Il est proposé :

- D'adopter un abattement de 100 % applicable au montant dû par chaque redevable au titre de l'année 2020

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-11-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



MASSE Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Finances, Marchés publics

Objet :

**12 - Renoncement des droits d'occupation pour
les terrasses pour l'année 2020**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de soutenir les commerces locaux dont l'activité est impactée par le Covid 19, la cellule de crise du 25 juin 2020 a décidé:

- d'exonérer les commerçants payant une redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses et emplacements extérieurs pour la totalité de l'année 2020.
- d'accepter d'étendre la surface des terrasses en respectant les mesures de sécurité pour l'année 2020.
- d'acter une perte de recette d'environ 6 000€ estimation 2019 pour le non encaissement des redevances d'occupation du domaine public.

Il est proposé :

- d'approuver l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 relative aux terrasses, étalages, chevalets ou autres équipements, pour l'ensemble des commerçants de Vire Normandie.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020
Affichage : 17/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			



MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Finances, Marchés publics

Objet :

13 - Renoncement des loyers pour les baux communaux

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de soutenir les commerces locaux dont l'activité est impactée par le Covid 19, la cellule de crise du 25 juin 2020 a décidé l'exonération des loyers des baux commerciaux relatifs aux bâtiments appartenant à la collectivité bailleur auprès de commerces de proximité.

Le tableau anonyme ci-après dans le respect de la protection des données à caractère personnel fait état des montants exonérés. Un avenant matérialisant cette exonération sera signé auprès de chaque exploitant.

Il s'agit d'exonérer 6 baux commerciaux sur les communes déléguées de Maisoncelles La Jourdan, Truttemer Le Grand, Saint Germain de Tallevende-La-Landes-Vaumont. Ces 6 commerçants totalisent un montant annuel (sans révision) de recettes pour la collectivité d'environ 18 116€. Une exonération sur la période de confinement du 17 mars au 11 mai représente un abandon de recette de 2 717,40€ pour la collectivité.

Ce montant sera réajusté en fonction des révisions de loyers depuis la signature entre les parties.

La règle de calcul appliquée sur chaque bail commercial est la suivante :

56 jours de déduction sur 366 jours de l'année 2020

Calcul du prorata temporis

Nombre de jours exonérés/nombre de jours de l'année.

Exemple $56/365 = 0,153424658$

Loyers à l'année x prorata temporis = 4 200€x0,15 = 630,00 € d'exonération

Adopté à la majorité

Votants : **46** (43 membres présents + 3 pouvoirs)

Vote :

Pour :	45
Contre :	0
Abstentions :	1

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **43**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Finances, Marchés publics

Objet :

**14 - Conservatoire Musique et Danse –
Tarification du 3^{ème} trimestre 2019-2020**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite aux mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire (Covid-19), le conservatoire de musique et danse a été dans l'obligation de fermer ses portes le 16 mars 2020.

Durant la période de confinement qui s'en est suivie, la grande majorité des professeurs a assuré, autant que faire se peut, des cours à distance via les outils à disposition de chacun (whatsapp, messenger, etc.).

Si l'engagement de l'équipe est incontestable, cette alternative « d'offre à distance » a pu parfois souffrir de problèmes techniques (connexion internet) ou de disponibilité (le travail scolaire occupant la majeure partie de la journée des élèves) et n'a donc toujours pu être aussi profitable que les cours en présentiel habituellement dispensés.

C'est pourquoi, au regard des échanges tenus lors de la réunion de cellule de crise du mercredi 17 juin 2020, il est proposé au conseil municipal d'effectuer la facturation du 3^{ème} trimestre telle que :

- Les cours dispensés à distance soient facturés à 50% du tarif voté par délibération en date du 27 mai 2019,
- Les disciplines n'ayant pu mettre en place de cours à distance voient leur facturation annulée.

Selon ce scenario :

Décision	Cours concernés
Facturation à 50% du 3^{ème} trimestre	Flûte traversière / Clarinette / Orgue / Saxophone Formation musicale / Trombone / Tuba / Violoncelle Violon / Guitare / Hautbois / Percussions / Trompette / Cor / Piano
Non facturation du 3^{ème} trimestre	Danse Atelier vocaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- Il est demandé au conseil municipal de voter l'exonération d'une partie ou tout paiement des tarifs publics relatifs aux enseignements dispensés dans le conservatoire musique et danse de Vire Normandie selon les modalités ci-dessus précisées afin d'éditer la facturation du 3^{ème} trimestre.

Pour info cet abandon de recette représente environ 18 000 € sur une recette globale de 90 000 €/an.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-14-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Finances, Marchés publics

Objet :

**15 - Validation de l'APD définitif des travaux de
chantier du Musée**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Inauguré en 1972, le musée labellisé « musée de France » est un des rares bâtiments publics de Vire Normandie à ne pas avoir été rénové durant les quarante dernières années.

La rénovation du parcours de visite et la modernisation du Musée de Vire Normandie sont en cours depuis le mois d'octobre 2018.

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le coût prévisionnel définitif des travaux a été fixé à 2 000 000,00 € HT par délibération du 4 juillet 2018.

Les chantiers d'insertion organisés par la commune intervenant dans le cadre d'une politique de réhabilitation et de valorisation du patrimoine devaient participer à une partie de la restauration du musée. Ne disposant pas du temps nécessaire à ce projet, ces chantiers n'ont finalement pas été entièrement effectués.

Le montant de ces travaux était inscrit au budget global de l'opération rénovation du musée.

Afin de favoriser une bonne coordination par le maître d'œuvre du suivi des chantiers de rénovation du musée, il a été décidé de faire réaliser ces missions au titulaire des marchés publics concernés.

Le montant de ces réalisations est à imputer aux montants des marchés du musée concerné. Cette décision n'entraîne aucune augmentation du budget global travaux de rénovation du musée, juste une modification d'imputation des dépenses.

Par ailleurs, lors des travaux, la découverte de structures dégradées qui ne pouvaient pas être détectées en amont, a entraîné la réalisation de travaux complémentaires. (Dégradation d'enduit et pourrissement de contre-linteaux, dalles trop endommagées pour être conservées...). Ceux-ci entraînent une augmentation du montant des marchés concernés.

Au vu de ces éléments, le coût définitif des travaux est fixé à 2 400 000,00 € HT réparti comme suit :

Travaux tranche ferme : 1 600 000,00 € HT

Travaux tranche optionnel : 740 000,00 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200717-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 20/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le projet de modernisation du musée a fait l'objet d'une consultation pour missionner une maîtrise d'œuvre architecturale. Le 16 janvier 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à SASU d'Architecture atelier Edouard Grisel, domicilié La Loutellerie, 50150 PERRIERS EN BEAUFICEL.

La rémunération pour la maîtrise d'œuvre architecturale est actuellement faite sur la base d'un montant de travaux de 2 000 000 € HT inscrit à l'APD (avant-projet définitif) et voté au conseil municipal du 4 juillet 2018.

Ce montant correspondant au coût de l'ensemble des procédures de rénovation du musée regroupant 24 lots, tranche ferme et tranche optionnelle, dont il a la gestion.

Il vous est donc demandé de valider la proposition d'avenant d'honoraire de la maîtrise d'œuvre suivante :

- Tranche ferme au taux de 6.675 %
Soit 110 805.00 € HT
- Tranche optionnelle au taux de 4.07 %
Soit 30 118.00 € HT

Le montant de l'avenant n°3 est de 21 040.24 € HT

Par conséquent il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant du coût définitif des travaux sous marché publics du programme Travaux pour la Rénovation du Musée de Vire Normandie ;
- D'approuver la proposition de rémunération du Maître d'œuvre au vu du montant des travaux définitifs du programme Travaux pour la Rénovation du Musée de Vire Normandie ;
- D'autoriser le Maire à signer les pièces de l'ensemble des marchés du programme Travaux pour la Rénovation du Musée de Vire Normandie ;

Adopté à la majorité

Votants : **46** (43 membres présents + 3 pouvoirs)

Vote :

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	1

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **43**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Finances, Marchés publics

Objet :

**16 - Délibération relative au lancement du
marché d'assurance**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les marchés d'assurances de Vire Normandie suivants se terminent au 31 décembre 2020 :

- Assurance dommages aux biens et risques annexes,
- Assurance des responsabilités et défense recours,
- Assurance flotte automobile et accessoires,
- Protection juridique et défense pénale.

Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique pour une durée de douze mois reconductible trois fois douze mois.

Le marché sera alloti ainsi :

LOT N° 1 Dommages aux Biens et Risques annexes
 LOT N° 2 Responsabilité Civile Générale et Défense Recours
 LOT N° 3 Flotte Automobile
 LOT N° 4 Protection Juridique Générale

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP	60.0
2- Conditions tarifaires	30.0
3- Gestion et suivi des sinistres	10.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020
 Affichage : 17/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la consultation de services d'assurances,
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés d'assurances et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			



VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Finances – Marchés Publics

Objet :

**17 - Transaction entre la commune et la société
LES VOYAGES ROBERT**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le 21 octobre 2015 la commune de VIRE NORMANDIE a notifié à la société LES VOYAGES ROBERT un marché de prestation de service de transports périscolaires pour une durée de 4 ans (terme : août 2019) pour un montant maximum fixé à 300 000 euros HT, marché n°15031B.

Avant la clôture du marché des dépenses supplémentaires ont été constatées. Elles s'expliquent par différents facteurs peu prévisibles avec une augmentation de 25% des besoins sur le temps périscolaire.

Un avenant correspondant à 20% du marché a été signé le 21 août 2019 pour couvrir une partie des dépassements (60 000 euros HT portant ainsi le montant maximum du marché à 360 000 euros HT).

Après régularisation de plusieurs factures le montant réglé au 2 décembre 2019 était de 359 958,91 euros HT hors révision (dernier certificat de paiement CP65).

Il ressort que des bons de commande supplémentaires ont été passé pour un montant total de 7 291,74 euros TTC. La trésorerie rejette tout paiement hors marché de cette somme.

Or, le marché étant clos il n'est plus possible juridiquement de réaliser un avenant. Pour toutes ces raisons, il est proposé de transiger avec la société LES VOYAGES ROBERT, afin de mettre fin au litige.

La société LES VOYAGES ROBERT renonce à toutes poursuites et demandes indemnitaires. La commune de VIRE NORMANDIE procède au paiement des sommes impayées, qui sont normalement dues au titre du marché sus mentionné sur lesquelles la société ne fait aucun bénéfice. La commune et la société LES VOYAGES ROBERT renoncent par avance à remettre en cause cet accord. La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 (7°) du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2044 du code civil,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu le marché de prestation de service de transports périscolaires en date du 21 octobre 2015,

Vu l'avenant au marché de prestation de service de transports périscolaires en date du 21 août 2019,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel entre la société LES VOYAGES ROBERT et la Commune de VIRE NORMANDIE,

Considérant la volonté de la commune d'agir en accord et conciliation avec la société LES VOYAGES ROBERT.
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel entre la société LES VOYAGES ROBERT et la Commune de VIRE NORMANDIE.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONTIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200722-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Municipal**

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures

Finances, Marchés publics

Objet :

18 - Signature d'un avenant de régularisation de la clause de révision entre la commune et la société LES VOYAGES ROBERT

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un marché de délégation de service public pour l'exploitation du service des transports urbains de la Communauté de communes de Vire a été conclu avec la société LES VOYAGES ROBERT le 5 juillet 2013 pour une durée de 6 ans (terme initial le 4 juillet 2019), marché n° DSP 2013-01.

Dans le cadre de ce marché trois révisions par an ont été prévues (1^{er} septembre, 1^{er} janvier, 1^{er} avril) sur la base de cinq indices : G, S, M, R et IPC.

Le marché ne détaillait pas de méthode pour l'usage de trois de ces indices : M, R et IPC.

Les deux parties se sont mises d'accord pendant l'exécution du marché pour appliquer la même méthode que celle prévue explicitement dans le contrat pour l'indice G à savoir de prendre la moyenne des quatre derniers indices lus pour la révision de septembre et la moyenne des trois derniers indices lus pour les révisions de janvier et avril.

A la fin du contrat de délégation la société LES VOYAGES ROBERT ont facturé les dernières révisions de janvier à août 2019 pour un montant de 5 970.66 euros. La Trésorerie a rejeté le mandat de paiement au motif que la méthode de calcul ne figurait ni dans le contrat initial ni dans un avenant.

La trésorerie nous demande un avenant de régularisation d'application de la clause de révision.

Il convient dès lors, pour éteindre le litige, de régulariser sur la somme restant due par voie d'avenant.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de signer avec la société LES VOYAGES ROBERT, afin de mettre fin au litige l'avenant de régularisation pour se conformer au CCAP.

La société LES VOYAGES ROBERT renonce à toutes indemnités. La commune de VIRE NORMANDIE procède au paiement des révisions impayées, qui sont normalement dues au titre du marché susmentionné.

La commune et la société LES VOYAGES ROBERT renoncent par avance à remettre en cause cet accord. La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200723-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020

Affichage : 23/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est demandé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 (7°) du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2044 du code civil,

Vu la délégation de service public pour l'exploitation du service des transports urbains de la Communauté de communes de Vire en date du 5 juillet 2013,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

Vu le projet d'avenant entre la société LES VOYAGES ROBERT et la Commune de VIRE NORMANDIE,

Considérant la volonté de la commune d'agir en accord et conciliation avec la société LES VOYAGES ROBERT.

Vu la demande de la trésorerie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de régularisation entre la société LES VOYAGES ROBERT et la Commune de VIRE NORMANDIE.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200723-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020

Affichage : 23/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **43**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200723-18-DF

Accusé de réception

Réception par le préfet : 23/07/2020

Affichage : 23/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200723-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020

Affichage : 23/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Ressources Humaines

Objet :

**19 - Création d'un poste de responsable affaires
juridiques**

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par délibération du 10 février 2020, afin de soutenir le service des affaires juridiques, il avait été créé un emploi d'attaché pour accroissement temporaire d'activité, ce jusqu'au 30 septembre 2020.

Ce service s'avérant de plus en plus fortement sollicité dans le cadre de la mutualisation, notamment par l'Intercom de la Vire au Noireau et par le CCAS, il est proposé de le renforcer et de le restructurer par la création d'un poste permanent, à temps complet, de responsable des affaires juridiques, avec notamment pour missions :

- La sécurisation des actes juridiques de la collectivité,
- Le pilotage des activités précontentieuses et contentieuses et les relations avec les cabinets d'avocats,
- La mise en œuvre de la décision et l'évaluation de l'opportunité de règlement du conflit
- La validation juridique des actes et l'organisation de leur procédure de validation
- La sensibilisation des services sur les risques encourus par la collectivité (agents, élus)
- La gestion des contrats d'assurances de la ville et le suivi des sinistres,
- Garantir la bonne utilisation du domaine public et privé de la commune en matière de patrimoine bâti et d'occupation du domaine public,
- Appuyer le service commande publique pour analyser les risques juridiques et financiers encourus par la collectivité afin de proposer des solutions adaptées et sécurisées et assurer le suivi précontentieux ou contentieux en matière de marchés publics.
- Assurer avec les services et les élus la bonne application des mesures de police administrative générale et spéciale du Maire et des maires délégués et la politique de prévention et verbalisation du stationnement
- Manager les 3 agents du service affaires juridiques dont l'ASVP

Assurer la continuité du service public en assurant le management de proximité du responsable citoyenneté en cas d'empêchement ou d'absence.

Accusé certifié exécutoire

Révisé par le conseil : 16/07/2020
Affichage : 17/07/2020

Il est à noter qu'une partie de ce besoin se trouvera financé par les structures partenaires qui profitent de la spécialisation des agents du service affaires juridiques.

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





Le recrutement s'opèrera sur la base d'un grade d'attaché à temps complet.

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la création d'un emploi d'attaché à temps complet.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 : Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **43**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures****Ressources Humaines****Objet :****20 - Délibération concernant le versement
d'indemnités compensatrices de congés annuels
aux agents recrutés dans le cadre de contrats de
vacations**

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune de Vire Normandie emploie des agents, dans le cadre de contrats de vacations, rémunérés en fonction des heures effectivement réalisées chaque mois.

En raison de leur statut de vacataires, ces personnes ne bénéficient pas de jours de congés annuels et perçoivent donc, en compensation, une indemnité de congés payés égale à 10 % de leur rémunération brute.

Il est fait application, en la matière, des règles identiques à celles qui sont prévues par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels de droit public.

Toutefois, aucun texte en vigueur ne régleme l'attribution de cette indemnité aux agents « vacataires ».

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de celle-ci dans les conditions mentionnées précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : Le versement, aux agents recrutés dans le cadre d'un contrat de vacations, d'une indemnité compensatrice de congés payés, dans l'hypothèse où ceux-ci ne peuvent bénéficier de jours de congés annuels durant leur période d'emploi.

Article 2 : Que le calcul de cette indemnité est réalisé selon les mêmes modalités que celles définies par la réglementation pour les contractuels de droit public.

Article 3 : Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Patrimoine, Habitat, Aménagement du Territoire

Objet :

**21 - Adoption du règlement pour l'attribution
des aides du FISAC a la modernisation des
entreprises**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le FISAC est un outil d'accompagnement mis en place par l'Etat, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

En 2019, Vire Normandie a été lauréate de l'appel à projet FISAC et bénéficiaire de subventions attribuées à différents volets vecteur d'attractivité.

Pour la « *modernisation des entreprises* » la collectivité est bénéficiaire d'une subvention de 85 000 € à destination des petits commerçants et artisans.

A cette somme, la délibération n°9 du « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019 prévoyait que celle-ci abonde de 90 000€. Néanmoins pour accentuer le soutien aux commerçants suite à la crise Covid, les fonds propres de la collectivité pour le soutien de la modernisation des entreprises sont augmentés de 5000€ soit 95 000€ en lieu et place des 90 000€ inscrits au budget dans la délibération d'origine. Les engagements fixés dans la précédente délibération demeurent inchangés. La subvention totale allouée à « la modernisation des entreprises » est donc de 180 000 € sur les 3 années de vie du programme.

Il est proposé au conseil municipal de voter le règlement écrit annexé à la présente délibération.

Synthèse du règlement

Les subventions pour la *modernisation des entreprises* sont constituées à 20% des subventions allouées par le FISAC et à 30 % des subventions communales.

Considérant les aides au soutien de l'activité artisanale et commerciale allouées par le département pour des travaux supérieurs à 10 000€, il est proposé que le plafond des dépenses éligibles soit fixé à : 10 000 € HT, les aides du département et du FISAC étant cumulables.

Certains critères d'éligibilité sont retenus afin de cibler le commerce de proximité et en cohérence avec les critères départementaux :

- Situé dans le périmètre de Vire Normandie hors zones d'activités économiques et centres-commerciaux qui sont hors du périmètre communal ;
- Surface de vente inférieure à 300 m² ;

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal





Chiffre d'affaires inférieur à 1 M € HT ;

Entreprise de moins de 10 salariés ;

Sont détaillés les catégories et les types de dépenses au sein des items suivants :

La rénovation de devantures, façades, enseignes et aménagements intérieurs ;

La mise en accessibilité des activités commerciales, artisanales et de services ;

Modernisation de l'équipement professionnel ;

Sont précisés les dépenses éligibles à une bonification des aides pour des travaux qui favorisent :

La performance thermique ;

La création d'emplois ;

La conservation et la protection du patrimoine de la Reconstruction.

La décision d'attribution dépend d'une commission d'examen qui est composée des élus et techniciens référents et qui se réunira aussi souvent que nécessaire pour favoriser l'instruction efficace des dossiers.

ANNEXE : Règlement d'attribution des aides directes aux entreprise – programme FISAC

CONSIDERANT l'étude réalisée entre octobre et novembre 2018 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur les habitudes de consommations en centre-ville de Vire Normandie en vue de la candidature à l'appel à projet FISAC,

VU le décret 2015-542 du 15 mai 2015 relatif au FISAC et du règlement de l'appel à projets FISAC 2018,

VU la délibération n°9 « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019,

VU la convention opération collective au titre du FISAC décision n° 19-256 et la décision d'attribution des subventions reçu le 13 décembre 2019,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le règlement relatif à l'octroi de subventions FISAC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au FISAC ;

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **43**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Patrimoine, Habitat, Aménagement du Territoire

Objet :

**22 - PLH - Action n°4 – Promouvoir la
réhabilitation des logements dégradés :
subvention**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté lors du Conseil de la Communauté de Communes de Vire du 4 mars 2013, définit, pour une durée de six ans, la politique du logement au niveau local, et en constitue le principal dispositif. A travers l'orientation n°1, la commune de Vire Normandie a souhaité créer une dynamique de rénovation et de mise à niveau du parc privé de logements.

Le PLH vise notamment un développement du parc locatif pour favoriser l'accueil (ou le maintien) de familles sur le territoire, en disposant d'une offre locative de qualité à des prix maîtrisés. Un objectif de 316 logements locatifs, dont 109 logements en locatifs aidés (logement social), et 54 logements locatifs conventionnés, a ainsi été fixé. Afin d'atteindre cet objectif, les organismes publics et privés sont encouragés à développer eux-mêmes, ou par l'intermédiaire d'organismes agréés, des projets de logements locatifs. Cette politique est spécifiquement prévue dans le Programme Local de l'Habitat, orientation 1 : Requalifier le parc privé, action n° 4 : Lutter contre la vacance : promouvoir la réhabilitation des logements dégradés.

La commune prévoit une aide maximale de 10 000 € par logement réhabilité.

Deux situations sont concernées par ce dispositif :

- Acquisition du foncier avec un projet de réhabilitation par un organisme public ou privé ;
- Utilisation du « bail à réhabilitation ».

Dans ce cadre, le dossier, mentionné ci-dessous, respectent les critères d'éligibilité :

Dossier n° : 18ACT4-1

localisation de l'opération dans le périmètre d'application de l'aide

Ce dossier s'inscrit pleinement dans le dispositif à savoir « une opération de réhabilitation portée par une EPL, un bailleur social, un organisme exerçant dans l'immobilier... »

type de travaux subventionnable : rénovation et remise sur le marché de la location de 3 logements sociaux de type « PLUS »

Ce dossier peut ainsi prétendre à une aide de 30 000 € (10 000 € par logement réhabilité).

La DAACT, ainsi que les factures ont été réceptionnées. De plus, une visite de conformité a été réalisée et valide les travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- dire que la dépense d'un montant total de 30 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **43**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**

Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Patrimoine, Habitat, Aménagement du Territoire

Objet :

**23 - Avis de la collectivité sur les incidences
environnementales du projet photovoltaïque de
la Fieffe**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Un projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol est actuellement à l'étude sur la Commune de Vire Normandie. Ce projet a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale, menée par le bureau d'études DM Eau.

La Commune de Vire Normandie est Maître d'Ouvrage pour le compte de la société de projet en cours de constitution. Elle y est donc totalement favorable, comme en atteste les délibérations suivantes déjà prises en faveur de ce projet :

- 15 décembre 2016 : Etude de faisabilité pour l'installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque au sol
- 26 mars 2018 : protocole d'accord sur la faisabilité d'un projet de parc photovoltaïque au sol
- 12 juillet 2019 : panneaux photovoltaïque : autorisation du dépôt de permis de construire
- 10 février 2020 : projet de centrale photovoltaïque (SAS et pacte d'actionnariat)

Ces délibérations favorables au projet photovoltaïque sont jointes à ce rapport.

Sur un plan environnemental, le projet est situé sur l'emprise d'une ancienne carrière. L'étude environnementale n'a pas relevé de point significatif, les conclusions sont positives :

- Un site situé hors de tout zonage réglementaire, de toute zone humide et de tout boisement ;
- Absence de sensibilité particulière d'un point de vue floristique ;
- Faible enjeu faunistique : seulement 15 espèces observées ;
- Des propositions de mesures pour favoriser un retour de la biodiversité.

Le projet s'inscrit en outre dans le plan communal de développement des énergies renouvelables et de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Les services de l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados, nous consulte pour avis en tant que collectivité territoriale intéressée par le projet au regard des incidences environnementales qu'il pourrait avoir sur notre territoire, en application des articles L. 122-1-1 III et L. 122-1-V du code de l'environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Au vu des conclusions de l'étude environnementale, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaffirmer l'avis favorable de la collectivité quant à la réalisation de cette centrale photovoltaïque au sol, dans le strict respect de l'environnement.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 43

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membre absent : 1

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Patrimoine, Habitat, Aménagement du Territoire

Objet :

**24 -Programme d'habitat La Mercerie : vente
d'un lot à bâtir – Hameau A – Lots n°1**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir du hameau A du quartier de *La Mercerie* et la déclaration préalable relative à la création dudit lotissement a été accordée le 29 mai 2017.

Suite à l'annulation de la réservation du lot 1, ce lot à bâtir a fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I. Un arrêté positif en avril dernier a été délivré sur ce terrain et le futur acquéreur a déjà signé un compromis. Il souhaite commencer ses travaux mais n'est toujours pas propriétaire de son terrain au regard de la non tenue des élections en mars 2020 et de la période de confinement. Aussi, il vous est proposé de débloquent la situation à ce conseil municipal.

Par conséquent, la délibération du 7 octobre 2019 concernant la vente du lot 1 est abrogée.

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 4 mars 2019, estime la valeur des lots du hameau A entre 13 000 Euros (lot 1) et 17 000 euros (lot 5).

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de bien vouloir :

- décider la vente du lot 1 du programme d'habitat de *La Mercerie* aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Noël pour le lot 1, notaire à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020
Affichage : 16/07/2020

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

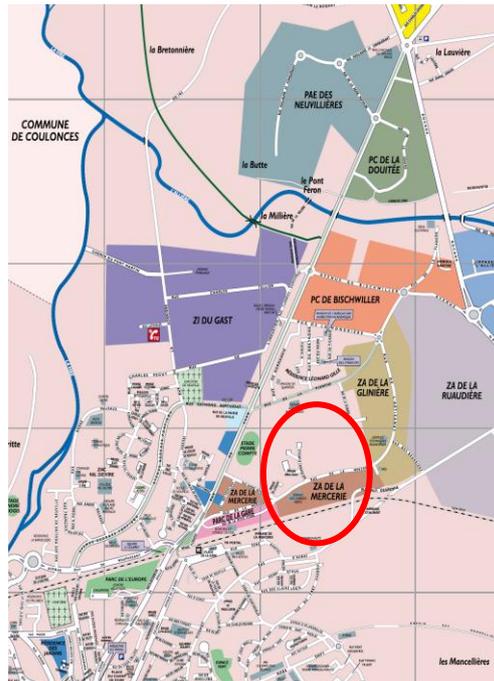
*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

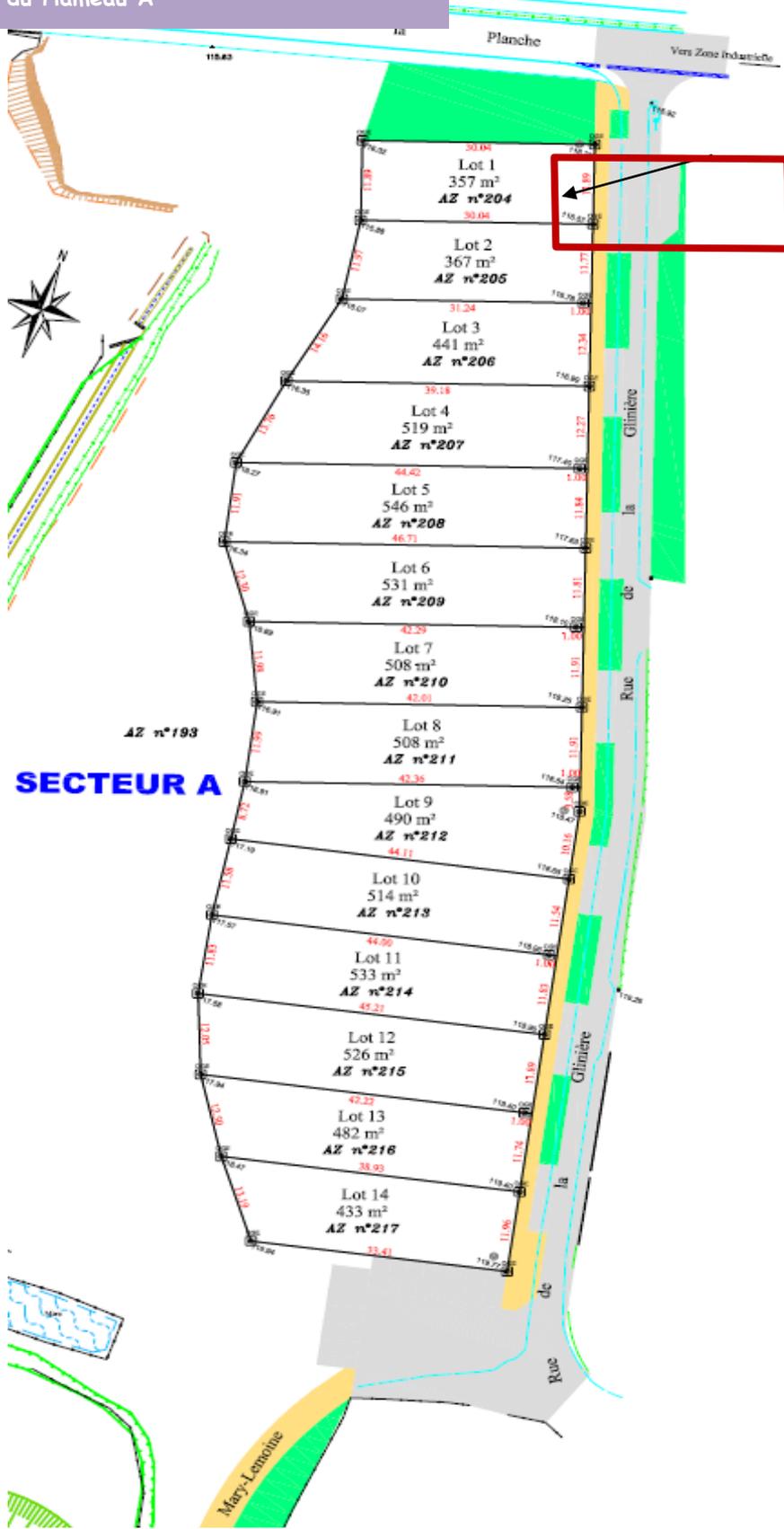
Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



PLAN DE LOCALISATION



Plan du Hameau A



Cession Lot 1 au profit de M. et Mme Vlieghe

Annexe I

Hameau	N° de lot	Surface (1)	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession (2) (3)	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction (2)	Estimation du Domaine
A	1	357 m ²	AZ n°204	Rue de la La Glinière	12 000 €	M et Mme Vlieghe	Maître Noël	Entre 13 000 € et 17 000 € (avis du 04.03.2019)

(1) Surface définitive après bornage

(2) L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (Epo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Annexe II

**ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION
D'UN LOT A BATIR**



Etapes du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale viroise retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	1 mois maximum après la prise d'option d'acquisition	4 mois maximum après la signature du compromis	5 mois maximum après le dépôt du permis de construire	2 mois maximum après l'obtention du permis de construire	6 mois maximum après la signature de l'acte de vente	24 mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **43**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du 10 juillet 2020
à 18 heures**

Patrimoine, Habitat, Aménagement du Territoire

Objet :

**25 - Compromis de vente pour l'implantation
d'une Maison d'Accueil Spécialisée - TVA sur
marge**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Vire Normandie souhaite accompagner le développement du quartier de l'Orient, situé à l'Est de la commune. Ce quartier qui est en entrée de ville présentant des caractéristiques socio-économiques méritant d'être valorisées doit affirmer sa polarité en complémentarité du centre-ville.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'implantation d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) porté par l'APAEI du Bocage Virois à l'angle de la rue de Bruxelles et l'avenue Atlacomulco.

Dans la continuité de la délibération prise le 10 février 2020 par le conseil municipal de Vire Normandie qui prévoit un échange de la parcelle BI 150 contre les parcelles BI 64, 65 et 128 et le versement d'une soulte par l'APAEI à la Commune de Vire Normandie, il est nécessaire de faire connaître au conseil municipal le montant de la TVA sur marge de l'échange réalisée entre la collectivité et l'association.

Ainsi, le montant de la TVA sur marge est estimé à 30 465 € pour cette opération et sera à la charge de l'acheteur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération N° 12 du conseil municipal du 10 février 2020,

CONSIDERANT Le montant de TVA sur marge de l'opération est estimée à 30 465 € ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- VALIDE le montant de la TVA sur marge de 30 465 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents au présent projet en lien avec l'APEAI ;
- DECIDE de dire que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

*Le Conseiller Départemental
Maire de VIRE NORMANDIE,*

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**Nombre de membres présents : **43**Quorum (16) : **Atteint**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **3**Nombre de membre absent : **1**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du quatre juillet deux mille vingt par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE, s'est réuni à la Salle du Vaudeville, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Cindy COIGNARD a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLE Marie-Noelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHENEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MALLEON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSE Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAUDRON Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DATIN Denis	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20200716-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.